



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 7 JUILLET 2017

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. MONTAGNE Olivier, Président de l'Université

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

Mme GUELTON Sonia

Mme OLLIVIER-YANIV Caroline

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme HABIB Johanna

Mme CHEVALIER Vèrène

M. GERVAIS Frédéric

M. MOUCHET Alain

M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme DESPRES Marie-Agnès

M. FREMONT Julien

M. GIRAL Julien

M. ALIBERT Laurent

Collège dit « des usagers » :Titulaires

M. TUZLU Taylan

Mme KOCH Cécilia

Collège dit « des personnalités extérieures » :Titulaires

Mme CHAUDONNERET Camille – INSERM

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. HITTINGER Luc (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANIV)

M. WOLKENSTEIN Pierre (procuration donnée à Mme OLLIVIER-YANIV)

M. BICHERON Frédéric (procuration donnée à M. TEBOUL)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

M. MOIGNARD Benjamin (procuration donnée à Mme HABIB)

Mme CIABRINI Sylvie (procuration donnée M. GIRAL)

M. FREMONT Julien (procuration à M. ALIBERT)

Collège dit « des usagers » :

M. BURR Valentin (procuration donnée à Mme HABIB)

M. GUYARD Mihai (procuration donnée à M. MOUCHET)

Collège des personnalités extérieures :

M. DOUSSET Didier, Conseil Régional d'Ile-de-France (procuration à M. MONTAGNE)

M. CHOUMERT Camille – INSERM (procuration donnée Mme CHEVALIER)

Mme DEPREZ Patrice (procuration donnée à M. GERVAIS)

Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil départemental du Val de Marne (procuration donnée à M. GERVAIS)

Mme SERT Geneviève – Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. Montagne)

M. SABATER Philippe – Pôle Emploi (procuration à M. PELLET)

M. TRUDY Thomas – Directeur Général de KCO Events (procuration donnée M. GIRAL)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

M. ATHENOT Éric, Vice-Président relations internationales

M. AVENEL Jean-David, Directeur de l'UFR AEI

Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD

M. BASSAGLIA Yann, Vice-Président de la Commission de la formation et la vie universitaire

M. BEEKMANN Matthias, Directeur de l'OSU

M. DUBOIS-RANDE Jean-Luc, Directeur de l'UFR de Médecine

Mme GILLES Béatrice, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des universités (représentée par Mme Véranne NJIKE)

Mme GROS Clémence, Directrice du Cabinet du Président de l'Université

Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines

M. JULIEN Guillaume, Directeur des études et de la vie étudiante

M. JOURAND Jean-Marie, Directeur du service communication

M. LE GOFF Joan, Directeur de l'UFR Science économiques et de Gestion

M. LEONEL Éric, Assesseur « Formations tout au long de la vie, relations avec les partenaires économiques et institutionnels »

M. LEVRAT Adrien, Direction des affaires juridiques et générales

M. MAITROT DE LA MOTTE Alexandre, Assesseur « Affaires juridiques »

Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'ESPE

M. METER Antoine, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

M. MOURI Tami, Direction du patrimoine et maintenance immobilière

M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et technologie

Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers

M. PETEY-GIRARD Bruno, Vice-Président de la Commission de la Recherche

Mme PIQUET-VARRAULT Bénédicte, Assesseure recherche pour le secteur science et technologie

Mme RIOU Florence, Directrice des affaires juridiques et générales

M. ROSSI Alain, Direction des systèmes d'information

M. SIOLY Renaud, Directeur Général adjoint en charge des ressources humaines

M. TUTIN Christian, vice-Président Prospective et Développement

M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1. Présentation du Président	6
1.2. Point d'étape sur les axes stratégiques de l'établissement	28
1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 avril 2017.....	34
2. FORMATION ET RECHERCHE	35
2.1. Approbation du projet modifié ALTER PACES.....	35
2.2. Approbation : appel à projet « nouveaux cursus universitaires » du PIA 3 .	37
2.3. Approbation : appel à projet « école universitaire de recherche » du PIA 3	49
3. RESSOURCES HUMAINES	57
3.1. Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2017-2018 ainsi que des taux minimum et maximum d'attribution de ces primes	57
3.2. Point d'information sur la mise en place au sein de l'UPEC du « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » concernant les personnels BIATSS (RIFSEEP).....	61
4. PATRIMOINE	67
4.1. Approbation du bail immobilier suite à l'intégration de l'École Supérieure Montsouris (ESM) au sein de la Faculté de Médecine.	67

La séance est ouverte sous la présidence de M. Montagne à 9 heures 55.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de commencer par un film. Il s'agit d'une présentation de la Maison de l'Innovation et de l'Entreprenariat Etudiant (MIEE) diffusée le 29 juin dernier, lors de son inauguration en présence des partenaires financeurs de ce projet.

(Projection d'une vidéo).

A la fin du film, vous avez pu voir les logos de Mondial Office et Résidétapes. Ce projet se renforce par la livraison prochaine de 135 logements étudiants, plus particulièrement pour les étudiants entrepreneurs, qui se situent de l'autre côté du métro, à 100 mètres d'ici, qui ouvrira à la rentrée. Ce projet permet d'offrir un logement avec des tarifs les plus modérés possible. Il y a également une structure d'accompagnement social pour les étudiants entrepreneurs ou les apprentis qui logeront dans cette structure Résidétapes.

Je vous propose d'ouvrir l'ordre du jour,

*** INFORMATION SUR LE CALENDRIER.**

M. GERVAIS.- Le calendrier prévisionnel de l'année 2017/2018 des séances du conseil d'administration est en ligne sur l'Intranet du site Web de l'UPEC.

Les dates sont les suivantes :

- le 29 septembre matin,
- le 20 octobre matin,
- le 10 novembre matin,
- le 24 novembre matin,
- le 15 décembre matin,
- le 9 février après-midi
- le 9 mars après-midi,
- le 13 avril matin,
- le 8 juin matin
- le 6 juillet matin pour la dernière séance de l'année universitaire 2017-2018.

Comme vous le savez, les élus enseignants-chercheurs sont aussi invités aux commissions d'harmonisation qui se tiendront :

- lundi prochain.
- le 12 mars matin

- le 9 juillet matin.

Toutes ces informations se trouvent sur l'Intranet.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Présentation du Président

Les points 1.1 et 1.2 sont liés. En termes d'informations qui ne concernent pas directement l'UPEC, je voulais vous indiquer que des élections dont l'avis est consultatif ont eu lieu à l'École nationale vétérinaire d'Alfort. Il y avait deux candidats, Christophe Degueurce qui assure l'intérim depuis quelques mois et un candidat qui vient de l'INRA, M. Pivot.

La candidature de Christophe Degueurce a été retenue. Ce fut un raz de marée, puisqu'il a emporté toutes les voix des enseignants, des présidents, des BIATSS et des étudiants. La décision finale relève d'une décision du ministère de l'agriculture et l'intensité du vote favorable à Christophe Degueurce devrait conduire, je l'espère, à sa nomination en tant que Directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

La participation à cette élection a été massive : entre 95 % et 97 % de participation des différents collègues.

On attend des nouvelles, sachant que l'École nationale vétérinaire d'Alfort bénéficie - c'est un des succès de Christophe Degueurce - de la validation européenne qui est récente et qui est un élément vital. On peut les saluer aussi pour apparaître au classement de Shanghai à la 49^e place sur la thématique Médecine vétérinaire. Je suis très content de pouvoir continuer à travailler étroitement avec ce partenaire et membre fondateur de la ComUe.

Je veux également saluer la réussite d'étudiants ESIPE et IAE sur le projet Simcraft dans le cadre du projet de simulation pour les ingénieurs, ils sont arrivés à la deuxième place du concours il y a 48 heures. Félicitations à eux.

Je pense que le sujet d'actualité le plus important porte sur l'I-SITE et les discussions qui ont eu lieu avec la ComUE et avec les membres du consortium de l'I-SITE, depuis le dernier Conseil d'Administration où vous m'aviez indiqué pouvoir entamer les discussions avec la ComUE et les porteurs du projet I-SITE sur le partenariat de l'UPEC dans le cadre de ce projet.

Je rappelle que les périmètres sont un peu complexes à déterminer et que l'université cible rassemble dans le projet d'I-SITE l'université de Paris-Est Marne-la-Vallée, l'ESIEE (l'École d'ingénieur consulaire de la Chambre de commerce et de l'industrie d'Ile-de-France), l'Ifsttar qui est un organisme de dimension nationale et deux écoles d'architecture. L'université cible devra se constituer sur quatre ans, mais avec un agenda plus restreint, dans la mesure où l'on aimerait mettre en corrélation : le nouveau contrat de site, la constitution de cette université cible, et les évolutions dans le cadre de dispositifs conventionnels de la ComUE, avec une éventuelle évolution dans cette dernière. L'université cible s'associe dans le cadre d'un consortium I-SITE à l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC).

Depuis trois semaines, il y a un changement majeur du positionnement de la ComUE : elle voyait son évolution comme étant sa dissolution dans l'université cible, c'est-à-dire à terme, la constitution de l'université cible, mais plutôt en 2019, au moment du renouvellement du contrat de site. La prise en compte de notre demande d'apparaître, ou de pouvoir participer au projet I-SITE de façon collégiale avec l'ensemble des membres fondateurs de la ComUE, a conduit à décider de maintenir la possibilité d'avoir une structure fédérative qui rassemblerait au minimum l'université cible, l'École nationale des ponts et chaussées, l'École nationale vétérinaire d'Alfort et l'UPEC.

On a un périmètre université cible plus large au consortium avec l'École nationale des ponts et chaussées qui est associée et un périmètre encore ComUE, qui peut peut-être évoluer, dans lequel est également associé l'axe santé. L'objectif est effectivement de revenir à une politique scientifiquement ambitieuse et associant à nouveau les pôles santé société et les pôles ville ingénierie, avec des activités dans le domaine de l'environnement également.

Le changement d'axe a été discuté en Comex de la ComUE il y a trois semaines. Il a été décidé de maintenir la ComUE et l'éventuelle discussion de la mise en place d'un dispositif conventionnel nouveau. Si c'est une ComUE, il y aura une structuration et une gouvernance allégée qui permettront à chacun des membres fondateurs de garder sa personnalité morale et d'influencer la politique de cette ComUE. Il s'agit d'une logique bien entendu territoriale fortement soutenue par les différentes collectivités, tant sur la Seine-et-Marne que sur le Val-de-Marne.

Dans ce contexte, puisque vous m'aviez indiqué que de toute façon j'avais un mandat, il a été évoqué la possibilité que l'université cible et le consortium évaluent

la possibilité de partenariat avec l'UPEC, l'I-SITE, qui n'est plus un projet, mais une structure.

Après notre motion au Conseil d'Administration qui demandait la possibilité d'être associé et refusant le fait d'être partenaire extérieur dans les conditions indiquées, il s'agissait de transférer les moyens mis à disposition de la ComUE à l'I-SITE, que ce soit en termes de temps homme ou en termes de numéraire. La réponse obtenue était que, pour des raisons institutionnelles, il n'était pas possible de modifier le projet I-SITE vis-à-vis du CGI et de l'ANR en particulier. La seule solution était de proposer à l'UPEC d'être partenaire extérieur au même titre que l'ANSES ou le CNRS qui sont actuellement partenaire extérieur de cet I-SITE.

Un Comex a été évoqué, ce qui montre une confusion des genres, c'est un Copil de l'I-SITE. Une fois tous les 15 jours, il y a un Comex de la ComUE et, en alternance, le lundi suivant, un Copil de l'I-SITE. En Copil de l'I-SITE a été évoquée la possibilité de partenariat extérieur pour l'UPEC. Ce point a été validé par le Copil et présenté au Conseil d'Administration de la ComUE le mardi 4 juillet dernier. Suite au Comex du lundi, le point de l'ordre du jour avait été ajouté à ce CA. Cela a été à l'origine d'une discussion indiquant que le partenariat indiquait la possibilité – puisque c'est le principal sujet pour les enseignants-chercheurs et les laboratoires de l'UPEC – de participer à l'activité scientifique de l'I-SITE dans les domaines qui seront bien entendu les domaines privilégiés de l'I-SITE, c'est-à-dire la ville et l'ingénierie.

Le vote portant sur la possibilité d'intégrer l'UPEC comme partenaire extérieur a été fait à l'unanimité. Une deuxième délibération a été associée à ce premier vote : il s'agissait de donner mandat au Président Tchamitchian pour négocier et préciser les modalités de partenariat de l'UPEC avec l'I-SITE et donc le consortium.

C'est donc un vote de principe. Il reste effectivement à déterminer quelles sont les modalités de ce partenariat. Ces modalités de partenariat sont relativement urgentes dans la mesure où notre prochain Conseil d'Administration est fixé vers la fin septembre. Il faut que les négociations aient pu débuter avant puisque des contacts seront pris avec le CGI et l'ANR. Il est en particulier question de la signature d'une convention financière. Le fait que l'UPEC apparaisse sur cette dernière et abonde ou contribue éventuellement à l'I-SITE, modifie bien entendu le contenu de ce contrat qui sera signé par l'I-SITE avec l'Agence nationale de la recherche.

Le point d'interrogation qui persiste porte sur le niveau de contribution de l'UPEC qui, de façon constante et permanente, a indiqué le souhait du maintien de la

ComUE ou d'une structure fédérative qui associe l'ensemble des membres fondateurs de cette ComUE. L'accord d'abonder, qui a toujours été respecté y compris sur le plan numéraire, approche les 2,5 M€ par an pour la ComUE en termes numériques en plus des mises à disposition de postes qui sont sur l'objet ComUE.

La négociation qui reste à effectuer concerne la décision de savoir quelle est la mise à disposition. Il s'agit plutôt de temps homme. Il a été présenté en CA de ComUE le fait qu'il n'y aurait pas de numéraire demandé à l'UPEC pour la participation comme partenaire extérieur à l'I-SITE. L'ampleur de cette mise à disposition doit faire l'objet de calculs, en évaluant quels sont les enseignants-chercheurs susceptibles d'être intéressés par les activités de l'I-SITE.

Ce mode de principe est extrêmement positif. Il correspond à la demande formulée par le Conseil d'Administration. Il y a eu des courriers depuis. Faites-moi confiance, je n'ai pas attendu les courriers pour faire ce travail de demande de rapprochement et de partenariat avec l'I-SITE. On en arrive aujourd'hui à cet état des lieux. Je me répète, mais je rappelle que les moyens auxquels contribue l'UPEC pour le fonctionnement de la ComUE doivent être totalement dissociés des moyens qui pourraient être affectés au projet I-SITE. Il a été indiqué que tout l'ensemble des équipes est invité à participer à la politique scientifique de l'I-SITE. Cela conduit à ce vote sur un point du Conseil d'Administration de la ComUE.

Ceci me fait souligner l'importance de bien dissocier les différents périmètres et notre contribution éventuelle. C'est un point ultérieur qui a été évoqué. C'est une bonne chose, puisque la révision d'un dispositif conventionnel de gouvernance prouve effectivement que la ComUE accepte d'ouvrir un débat sur le maintien ou l'évolution d'une ComUE vers un hôte fédéral éventuellement plus souple. Un autre point concernait les premiers appels à projet de l'I-SITE qui ne sont pas sur des thématiques précises, mais sur des principes d'interdisciplinarité, également de projets plus mono disciplinaires. Il y a un troisième type d'appel à projet sur des projets qui sont une prise de risque, un coup de cœur et un coup de poker sur des projets qui sont potentiellement à risque fort.

Au cours de la présentation de ces appels à projet qui doivent paraître aujourd'hui ou la semaine prochaine, puisqu'ils sont en cours de finalisation, Cécile Delhomme, vice-présidente de l'I-SITE au sein de la ComUE, a indiqué qu'il faudra que l'on clarifie un point. Elle indique qu'effectivement tous les enseignants-chercheurs de l'UPEC étaient invités à participer. De plus, il faut également clarifier le sujet des porteurs de ces projets qui doivent obligatoirement faire partie du consortium. C'est

un élément de clarification qui nous intéresse au moment de la décision que l'on doit prendre aujourd'hui. Cependant, il impacte également d'éventuels partenaires extérieurs ultérieurs, l'École nationale vétérinaire d'Alfort, mais aussi des partenaires extérieurs déjà existants à l'I-SITE, tels que l'ANSES et, non des moindres, le CNRS. Je pense par exemple au LISA où la tutelle est Paris VII, CNRS et UPEC. Dans cette configuration, aucun membre du LISA ne pourrait être porteur d'un projet en termes d'appel à projet de l'I-SITE.

C'est un élément de négociation qui fait que l'on est à la fois sur un positionnement sur le principe du partenariat. Je pense que c'est assez unanime, j'ai eu différents courriers et positionnements. Ensuite, il faut voir ce que cela coûte à l'UPEC. Si cela ne rapporte rien à l'UPEC, il faut que cela coûte le moins possible.

Il a bien été indiqué qu'il n'y aurait pas de numéraire, c'est déjà rassurant. Si la demande de contribution est un transfert complet en termes de mise à disposition pour la ComUE à l'I-SITE, dans la mesure où nous ne sommes pas membres de ce consortium, cela fait l'objet d'une négociation et d'un calcul urgent qui doit être refait. À la mi-septembre, peu de temps après la rentrée, il faut avoir des documents qui permettent d'aboutir à la présentation d'une annexe financière, dans le cadre de la signature d'une convention avec l'Agence nationale de la recherche.

Je ne sais pas si j'ai présenté clairement la situation.

Le point, qui est un mandat au Président, reste ouvert à la discussion. Il peut paraître utile pour certains et c'est l'objet de la discussion de donner un message au CA de la ComUE sur la question du partenariat, sur la même base que le vote de la ComUE, c'est-à-dire le principe d'être partenaires de l'I-SITE qui fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration. Cependant, on peut l'assortir, peut-être pas sous réserve, mais en tout cas l'associer à la mise en place rapide d'éléments concrets de négociation concernant la participation et la contribution de l'UPEC à l'I-SITE.

J'ouvre la discussion.

M. DUBOIS-RANDE.- Merci Olivier pour ces précisions. Je vois plusieurs points. D'abord, je suppose que c'est une bonne nouvelle que l'UPEC revienne dans le périmètre de l'I-SITE, avec pour information supplémentaire le fait que l'INSERM reviendrait comme partenaire extérieur de l'I-SITE également. Cela donne un point supplémentaire au dispositif d'association avec l'I-SITE.

L'élément également important est que cela donne une vision pour le ministère. Le fait qu'il y ait une visibilité différente de l'UPEC sur le territoire, qui est quand même un élément d'interrogation, est un soulagement.

Il y a un message politique au-delà des messages financiers : le message politique fort est que l'UPEC se remet dans un projet, même si c'est un pointillé avec l'I-SITE pour le moment, de retour dans quelque chose de bien lisible à la fois pour nos tutelles ministérielles, pour la santé, mais également pour l'INSERM et la région. Au-delà même des discussions, c'est un message fort qui est important, qui est entendu et qui sera relayé auprès de la ministre.

Ensuite, les éléments derrière, c'est so what ? La constitution pôle santé est dimensionné et appuyé sur une visibilité éventuellement des DIM et donc des éléments structurants, mais est aussi financé et lisible. Cela me paraît être un point important dans le cadre aujourd'hui du périmètre de la ComUE, et de l'UPEC qui fait partie de la ComUE, mais aussi par le fait que c'est un poids supplémentaire dans le dispositif de liaison avec le pôle ville qui correspond à l'I-SITE.

Je pense que c'est un point important. Il me paraît nécessaire à un moment donné de clarifier le point de la façon dont doit être organisé ce pôle santé. J'ai quelques idées, mais ce n'est pas la Médecine qui porte un pôle santé.

Comment le construit-on ?

Pourquoi faire ?

Quels objectifs ?

Quelles relations ?

Quel financement ?

Il y a un élément que j'entends encore, c'est « et après ». De toute façon, l'I-Site sera réévalué. La liaison contrat de site et la liaison avec éventuellement l'université cible sont intéressantes. Dans le cadre de la reconfiguration de la vision du ministère et, en particulier du CGI, l'État pense même supprimer ce dernier et le réintroduire de façon différente. J'imagine que vous êtes au courant de cela. Cela pèsera forcément différemment sur la construction des territoires. Il y a un coup à jouer, qui n'est pas encore joué et clair. Le coup suivant est effectivement de rejoindre quelque chose de plus intégré dans le cadre de l'I-SITE, si ce n'est pas le consortium

J'entends, et c'est une question, que l'UPEC finance de toute façon la ComUE, que le consortium ne demande pas de numéraire à l'UPEC. Je n'ai pas compris ce qui était demandé, est-ce sur le contrat de site de demander que l'argent revienne à l'I-SITE ?

C'est un point qui ne me paraît pas clair dans les propos et ne me paraît pas possible.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas complètement clair. Il y a aussi un mélange, c'est-à-dire que le contrat de site concerne la ComUE et ce n'est à mon avis pas la base principale, ce n'est pas le point de départ de la négociation de la discussion sur la contribution de l'UPEC à l'I-SITE.

M. PELLET.- Pourrait-on préciser les enjeux précis du débat ?

La question qui se pose porte sur la participation des équipes de l'UPEC non engagées dans une double tutelle à l'I-SITE. Un premier point serait de savoir précisément, on vient d'en avoir une idée avec le Président de Médecine ou d'avoir une idée générale, qui est véritablement concerné par le débat.

Par ailleurs, il me semble important de rappeler que personne dans cette enceinte n'a défendu l'absence de lien et de collaboration scientifique, ni au sein de la ComUE ni avec le projet I-SITE. La logique même de la motion votée à l'unanimité par le CA le 25 novembre dernier était même de demander l'exclusion de l'UPEC, avant dépôt du projet I-SITE, pour refus de fusion par Philippe Tchamitchian et la ComUE.

L'idée de cette motion était de dire nous sommes prêts à intégrer l'I-SITE en tant que membres associés au même titre que le statut qui avait été accordé à l'ENPC, laquelle, il faut le rappeler, avait voté l'exclusion de l'UPEC pour refus de fusion, avant de découvrir en octobre qu'eux-mêmes refusaient la fusion et donc demandaient un statut d'associé. Il faut rappeler le contexte.

Nous avons demandé en novembre à bénéficier du même statut que l'ENPC qui impliquait une participation aux décisions. Nous avons voté cette demande à l'unanimité parce qu'il semblait évident à tous les membres du Conseil d'Administration que ce qui est accordé à une des composantes de la ComUE devrait pouvoir l'être à une autre. Il y avait clairement deux poids et deux mesures.

Si l'UPEC, qui représente les deux tiers des forces de la ComUE, doit participer à ce projet, il est évident que cela doit se faire sur des bases collaboratives avec des conditions qui conviennent aux partenaires, c'est-à-dire sur la base d'un véritable partenariat et non sur la base d'une soumission. Tout le monde a pris acte du fait que les porteurs du projet I-SITE ont refusé ce statut à l'UPEC. Les données maintenant sont différentes. Il ne s'agit plus de valoriser le projet vis-à-vis du jury, ce qui était quand même l'enjeu de nos débats en novembre, mais de définir maintenant précisément les rapports à venir entre le consortium et l'UPEC.

Il est bien évident que s'il y a partenariat et si la demande de partenariat de la ComUE est sincère, ça ne peut pas se faire sur les seules conditions posées par la ComUE, et ça doit se faire dans le cadre de discussions dans lesquelles chacun trouve son compte.

Il me semble qu'un point paraît évident. Si être partenaire extérieur est simplement de permettre à un certain nombre de chercheurs de l'UPEC de participer à des appels à projet, mais sans en être porteur, il s'agit au fond, d'élargir ce qui est permis aux chercheurs de l'UPEC engagés dans des structures à double tutelle. Cela ne s'appelle pas, fonder un partenariat équitable.

La question de la possibilité d'être porteur de projet ne relève pas d'une exigence invraisemblable. L'UPEC, qui n'est pas une petite composante de la ComUE, doit être reconnue en tant que telle. Au sein de la ComUE, on sent une évolution depuis le projet I-SITE. On a bien vu le projet de site proposé par Philippe Tchamitchian. Il est bien question d'entités disposant de leurs pleines compétences qui fonctionneront. Olivier emploie le terme de fédération. Il me semble que c'est une question de sémantisme, mais pas seulement, le débat viendra après. En tout cas, cela ressemble, pour l'instant, à une structure associée qui est précisément ce que nous demandions en novembre.

S'il y a véritablement une volonté de négociation, il est évident quand même qu'il faut tenir compte des forces de l'UPEC et qu'il est à mon avis de l'intérêt de l'UPEC que les meilleures conditions soient faites à l'entrée de l'UPEC dans ce projet. Il y a quand même des conditions à débattre. Le sens du mandat qui a été donné à Philippe Tchamitchian est de débattre des conditions. Mais les conditions ne sont pas la reddition.

M. BEEKMANN.- Je voudrais répondre à deux points, sans aller plus au fond du dossier : il y a un premier point, qui peut être porteur d'un projet. Ce n'est pas exact de dire que ce sont seulement les membres du consortium qui peuvent être porteurs du projet. Cela concerne seulement un des trois appels d'offres qui seront présentés lors de la première vague d'appels d'offres.

Ca reste un point, mais il est moins exclusif que ce qui a été dit. C'est : on a le premier appel d'offres, mais les deux autres appels d'offres sont complètement ouverts.

M. PELLET.- Sauf que c'est le pôle interdisciplinaire dans lequel l'UPEC a le plus de chance de trouver sa place face au consortium du bâtiment.

M. BEEKMANN.- Il y a un deuxième élément de réponse : nous devons dépasser ce vote du Conseil d'Administration du 25 novembre qui est en dehors des réalités statutaires des organismes. Il faut demander trois jours avant le dépôt du projet I-SITE par la ComUE une adhésion en tant qu'associé, ce qui n'était pas prévu par les lois, cela montre que c'est un vote symbolique. C'est peut-être ce type de vote qui a pu contribuer à l'évolution positive des choses qui étaient décrites par le Président juste avant. Cette adhésion ne pouvait pas se faire dans les conditions prévues. Ce statut d'associé n'existe pas.

M. PELLET.- L'ENPC n'est pas associé au consortium ?

M. BEEKMANN.- Il n'est pas dans le consortium, il n'est pas associé.

M. PELLET.- Il n'est pas dans l'université cible, donc il n'est pas fusionné, donc il est associé à ceux qui fusionnent.

M. BEEKMANN.- D'accord, mais cela s'est joué au mois d'octobre et au mois de novembre. Les choses se sont faites de cette façon. On peut le répéter, c'est aujourd'hui un fait.

Nous sommes devant des choix qui se posent aujourd'hui. On a des choix d'être partenaire extérieur ou de ne pas être partenaire du tout. C'est le choix qui se pose, je ne vois pas d'autres possibilités.

Dans ce cadre, une fenêtre s'est ouverte. Si nous saisissons cette possibilité, nous pouvons sortir l'UPEC de l'isolation dans laquelle elle se trouve actuellement. Nous pouvons en bénéficier. Si nous laissons passer cette possibilité, l'UPEC, en tant qu'université de recherche, restera isolée et n'aura pas beaucoup d'amis.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Je ne souhaite pas forcément revenir sur le passé, on ne peut pas refaire l'histoire.

On n'a pas demandé trois jours avant le statut d'associé au consortium, mais bien avant que ce soit accordé à l'ENPC. Cela nous a été refusé. Quand on s'est rendu compte que c'était accordé à l'ENPC, nous avons fait une motion. À ce moment, le statut d'associé était très clair juridiquement, il était possible selon le rapport Cytermann. C'est une chose.

Encore une fois et cela a été rappelé, il me semble que l'UPEC n'a jamais dit non à I-SITE et n'a jamais dit non à la ComUE. Ce sont deux entités différentes. Nous sommes même membre fondateur de la ComUE, fiers de l'être et souhaitant jouer pleinement ce rôle.

Se pose toujours le même problème : quelles sont les conditions de la participation à I-SITE ?

On nous demande si l'on souhaite être partenaire extérieur, il me semble qu'il y a une forme de consensus sur ce point, mais à quelles conditions ? Ce sont de ces conditions que dépend la réponse finale.

J'aimerais attirer l'attention des membres du Conseil d'Administration sur le fait que le consortium réunit aujourd'hui un nombre d'établissements qui sont signalés dans tous les rapports de la Cour des Comptes comme gravement déficitaires et ce, depuis plusieurs années. Nous avons réussi la gageure, dans le contexte actuel de l'UPEC, ancienne équipe, nouvelle équipe, à ne pas être en déficit. C'est une chance de développement, pour financer y compris de la recherche. Prend-t-on le risque, par exemple d'un point de vue financier, d'aller cofinancer un ensemble d'établissements dont certains sont déficitaires, au risque de nous mettre nous-mêmes dans le rouge ?

Il y a un message politique, je suis d'accord avec Jean-Luc et peut-être faut-il le donner. Cependant, encore une fois, à quelles conditions financières ? Parce que l'argent que l'on mettra là, on ne pourra pas le mettre ailleurs, y compris pour nos laboratoires. Se pose la question des conditions. De ce point de vue, ma position est pragmatique, il n'y a pas de positionnement idéologique ni vis-à-vis de la ComUE ni vis-à-vis d'I-SITE. Mais, à un moment donné, que peut-on faire ? Quelles sont nos meilleures chances de développement pour l'UPEC ? Il faut voir l'intérêt de l'UPEC avant tout.

M. LE PRESIDENT.- Il y a deux parties : un vote de principe sur lequel, c'est à la fois une force mais aussi un impératif, un certain nombre de personnes attendent de savoir ce que l'UPEC décidera. On engage les négociations pour voir si l'on peut être partenaire extérieur. Quelque part, l'élément de réponse est que nous souhaitons être partenaire extérieur. Voyons ce que l'on nous propose pour le devenir.

Il y a effectivement un certain nombre d'éléments de discussion qui viendront en aval et qui ne sont pas des moindres, c'est-à-dire la possibilité, suite à notre position, d'entrer dans un processus. L'École nationale vétérinaire d'Alfort ou l'INSEE feront la même démarche. Le CNRS et l'ANSES resteront ou pas, de même pour l'Assistance publique hôpitaux de Paris. C'est une décision qui est importante sur le plan symbolique et politique pour l'axe santé société.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Merci de m'avoir présentée. Je vais peut-être surprendre certaines personnes ici, mais il me semble que le point sur lequel nous avons à nous

positionner aujourd'hui, à savoir donner mandat à Olivier Montagne pour négocier les conditions d'un partenariat extérieur de l'UPEC, est tout à fait dans l'esprit du vote de novembre.

Techniquement, il est beaucoup plus efficace et plus précis, parce que, de fait, c'est possible. On nous attend et, du point de vue de l'avenir, je n'ai pas envie de refaire l'histoire. Il me semble que c'est un instrument qui nous est donné de jouer un rôle efficace et ambitieux pour l'avenir de cette université.

Je donnerai des éléments qui étayent cela de manière précise.

Première chose, la question a été reposée tout à l'heure, alors que ça a été dit lors du dernier CA : le fait de pouvoir candidater, ou non, aux appels d'offres de l'I-SITE concerne à peu près 80 % des unités de recherche de cet établissement, tant que nous ne sommes pas partenaire extérieur. C'est très simple. C'est aussi la raison pour laquelle cela a conduit un grand nombre de directeurs et de directrices d'unité de cette université à signer un courrier que tu as signalé et qui t'a été adressé il y a quelques jours. On peut étayer, on peut objectiver facilement. Ça concerne notamment la grande équipe partenariale de Médecine, l'IMRB, quelques autres équipes d'accueil en Médecine et de nombreuses équipes d'accueil dans le domaine SHS qui me tiennent à cœur.

Cette décision de donner mandat au Président est très précise. Il s'agit de demander à notre Président de négocier tous ces éléments, certes un peu complexes, mais qui renvoient à l'idée que c'est par ce partenariat extérieur que l'université Paris-Est Créteil peut continuer à jouer son rôle sur le territoire de Paris-Est et plus largement nationalement. Jean-Luc l'a extrêmement bien souligné. C'est une question de reconnaissance nationale de notre établissement qui est un peu sorti des radars.

Pour finir, il me semble que ce mandat au Président concerne le travail d'un Président qui est de négocier tous ces aspects précis sur lesquels il nous faut être vigilants, mais qui sont des conditions nécessaires.

Se féliciter d'être un membre fondateur de la ComUE est très important. Même si l'on ne sait pas ce que deviendra cette ComUE, on a des éléments convergents quant à l'idée que la ComUE disparaîtra complètement petit à petit un jour. Elle est déjà en train d'être remplacée par Future, avec des logiques d'association. On peut en discuter, on tire des plans sur la comète.

Nous savons aussi que les projets du Gouvernement actuel ne vont pas tout à fait dans le renforcement des ComUEs.

M. LE PRESIDENT.- C'est une réflexion sur les regroupements et avec la notion, selon certains cas, d'un assouplissement, ce qui est l'argument majeur exprimé par Philippe Tchamitchian pour dire qu'il faut que l'on change. Il le dit, c'est très bien.

M. PELLET.- Pour répondre à Mathias Beekmann, je voudrais préciser que l'enjeu du débat n'est pas entre le fait d'être le partenaire extérieur ou non.

Je suis d'accord avec Caroline, la proposition est dans le prolongement de la motion du 25 novembre, à condition que l'on n'oublie pas ce qui motivait cette motion votée à l'unanimité. L'enjeu du débat est d'être partenaire sans condition, c'est-à-dire en faisant comme si l'UPEC n'apportait pas un plus au projet lui-même et aux membres du consortium ou bien est-ce que ce partenariat se fait avec une reconnaissance mutuelle ? C'est-à-dire des conditions dans lesquelles l'UPEC a son mot à dire.

Le problème est de savoir si l'on admet, nous qui représentons deux tiers de la ComUE environ, que l'UPEC devienne un réservoir de moyens et de chercheurs dans lequel le consortium l'I-SITE ira piocher sans rendre des comptes ou si l'UPEC reste un partenaire reconnu et que ses forces sont effectivement engagées dans l'I-SITE à partir de conventions où tout le monde se reconnaît. Le débat est entre le terme « sans condition » ou « à quelles conditions ».

Si on laisse de côté une certaine manière de se faire peur tout seul qui consiste à dire qu'il y a dans le CA des personnes qui ne veulent pas s'associer avec l'I-SITE, c'est faux. Le débat a toujours été de dire – et là-dessus on peut reconnaître à l'équipe de Direction d'avoir eu une constance dans son attitude – que nous voulons participer à l'I-SITE, mais pas aux conditions imposées qui étaient dans un premier temps la fusion et, maintenant, dans une sorte de partenariat dans lequel l'UPEC n'aurait absolument rien à dire.

On parle du mandat à donner, on votera sur un mandat. Il me semble qu'il faut que l'on parle de ces conditions qui, à mon sens, sont quand même dans l'intérêt de tous. Personnellement, je ne comprends pas les collègues de l'UPEC qui semblent préférer batailler sur l'idée que nous devons accepter surtout sans poser aucune condition. Pourquoi cela, dans quel but ? Il est dans l'intérêt de tous que les conditions de l'UPEC soient reconnues ou, au moins, en partie. Il me semble qu'il y a une force à l'UPEC.

Poser que l'on doit accepter ce qui est proposé sans négocier, c'est finalement ne pas avoir confiance en ses propres forces. Or, Olivier Montagne l'a bien montré tout à l'heure, il est évident que Philippe Tchamitchian a bougé, parce qu'il y est obligé.

Les conditions ont changé par rapport à novembre, tout le monde est bien d'accord. S'il est obligé de bouger qu'il le montre dans les faits. Je ne vois pas pourquoi nous, administrateurs de l'UPEC, devrions faciliter le travail de M. Tchamitchian en lui disant que nous nous rendons sans condition.

Il s'agit de savoir à quelles conditions nous y allons. Il me semble qu'il y en a quelques-unes qui se dessinent. La première est assurément la possibilité aux équipes de l'UPEC d'être porteurs de projet. Sinon, on est dans le réservoir et dans l'UPEC « vache à lait » de l'I-SITE, s'il n'y a pas a minima la possibilité d'être porteurs de projet.

Je le répète, effectivement, vous avez dit que cela ne concerne que le premier pôle. Cependant, clairement, les pôles à risque, comme les appels du troisième type, si on lit entre les lignes, concerneront surtout les sciences dures, les domaines beaucoup plus techniques et scientifiques. Là où l'UPEC a eu le plus sa place, c'est assurément dans l'éthique 1 et 2, notamment dans l'éthique 1, qui est à interdisciplinarité large, qui est une des caractéristiques de l'UPEC.

J'ai le texte sous les yeux, c'est dans le premier type tremplin, ces projets doivent se situer majoritairement au sein des défis de l'I-SITE et être portés initialement par des chercheurs des établissements du consortium.

Je ne vois pas quel est l'intérêt pour nous, administrateurs de l'UPEC. Nous savons que Philippe Tchamitchian est obligé de bouger, pourquoi ne l'obligerions-nous pas à bouger et pourquoi irions-nous au-devant de ses désirs, surtout en lui évitant de bouger ? Le débat est là.

M. LE PRESIDENT.- Je pense qu'il est un peu tôt pour parler des conditions très précises. Je n'ai pas vraiment idée de ce que Philippe Tchamitchian décidera. Il sera extrêmement influencé par des personnes bien plus accueillantes et beaucoup plus positives qu'il ne peut l'être actuellement. Il sera fortement influencé par Gilles Rousfert. Il sera fortement influencé par Dominique. Il sera fortement intéressé par Philippe. Nous verrons.

Armel de la Bourdonnaye n'est plus Président de l'ENPC. Une élection aura lieu, puis une nomination. Il y a cinq candidats. Armel de la Bourdonnaye était connu pour avoir des positions extrêmement tranchées. Il n'est pas impossible que l'on ait quelqu'un plus ouvert à la négociation, à la discussion et moins à des décisions péremptoires.

Discuter des termes du mandat, si cela ne nous apporte rien, on ne mettra rien. Plus cela nous apportera, plus on sera d'accord pour mettre des choses. La négociation

doit porter sur l'élément un peu choquant d'avoir des appels d'offres sur lesquels il ne peut pas y avoir de porteur de l'UPEC et d'autres où l'on peut avoir une porte ouverte. Ce sont des éléments qu'il faut préciser.

Je pense qu'actuellement, c'est une phase préliminaire sur laquelle on ne pourra pas avancer. Philippe Tchamitchian est probablement aussi en attente des indications du CGI et de l'ANR qu'il doit négocier de manière positive. Il n'est pas en mesure de se prononcer actuellement sur le degré de liberté qu'il aurait. Je pense qu'il exprime aujourd'hui la volonté de faire en sorte qu'il puisse y avoir, au sein de la ComUE, même si des fonds sont plutôt liés à la ville et à l'ingénierie, une participation de l'ensemble des enseignants-chercheurs. C'est un projet Paris-Est, il y a un potentiel de recherche sur l'interdisciplinarité qui s'amputerait de l'UPEC et de la pertinence qui pourrait être renforcée par ce partenariat.

J'ai relativement confiance, il y a quand même eu un transfert de l'ensemble des fonds de la ComUE vers l'I-SITE par rapport à la proposition de partenariat extérieur initial. Là, on parle de mise à disposition d'enseignants-chercheurs sur lesquels il est pertinent de le faire. Je pense que l'on est sur des éléments avec une participation relativement modérée. Par ailleurs, autre élément important pour l'instant et cela évoluera, la ComUE réémerge et ressort en surface, elle revient. Il y a une réflexion à mener sur la dimension politique, l'organisation, la structuration, la gouvernance institutionnelle, avec la déclaration officielle qui est le fait de souhaiter un assouplissement. Il y a un renforcement du rôle de chacun des membres fondateurs. On est plutôt sur des éléments positifs.

Effectivement, le prochain CA est un peu loin, mais je m'engage très régulièrement à vous adresser les notes d'évolution des échanges qu'il peut y avoir. On verra avec la Direction des affaires juridiques s'il y a besoin d'un vote électronique pour me donner la possibilité d'avancer plus dans la négociation. Je m'engage à vous tenir au courant régulièrement des évolutions des négociations que l'on pourra avoir.

Je sens qu'il y a une volonté de Philippe Tchamitchian de faire avancer les choses. Cette volonté est grandement liée probablement à des pressions ou, en tout cas, aux indications des tutelles. Cependant, elle est également grandement liée à l'expression des échanges que j'ai pu avoir avec d'autres membres fondateurs de la ComUE qui ont une vision de tourner la page et de travailler ensemble.

Mme GUELTON.- Je vous remercie tous. Ce que vous venez de dire répond bien à l'évolution que l'on a vue avec les limites et les questions en suspens. Comme vous

l'avez dit, je retiens la négociation au bénéfice de l'UPEC. C'est ce que tout le monde a envie de voir aboutir.

Je proposerai volontiers qu'à ce stade, on prenne position pour réaffirmer ce que vous venez de dire. La négociation se fait sur la base du partenariat extérieur, puisque c'est le seul statut qui le permet. Ce statut est à négocier. Les conditions du statut sont encore à négocier et l'on vous donne mandat pour négocier au vu des intérêts de l'UPEC.

Discuter, j'entends bien, mais il y a des avancées qu'il faudrait acter. On avait fait une motion votée à l'unanimité pour avancer dans ce sens, c'est arrivé. Confirmons notre volonté d'être partenaire extérieur et de négocier sur cette base. Il y a encore des flous avec des opportunités qui se présenteront en termes de conditions matérielles. J'avais bien en tête qu'il n'y avait pas d'apport en numéraire, c'est réaffirmé et c'est positif. Visiblement, il y a encore des marges de possibilité et l'on vous donne mandat pour négocier ces conditions au mieux de nos intérêts, avec des points de retour sans doute. Les choses ne se feront pas d'un coup de baguette magique, mais il faut avancer. J'aimerais que l'on statue sur ce point, car c'est me semble-t-il quelque chose d'important à acter au niveau du conseil.

Mme CHEVALIER.- Je ne redirai pas ce que tout le monde a dit, c'est-à-dire que la discussion n'est pas « être ou ne pas être partenaire extérieur ». Mais, il me semble qu'il y a quand même quelques éléments sur lesquels, nous administrateurs des intérêts de cette université, on peut dessiner et esquisser un certain nombre d'éléments qui nous semblent profitables pour notre établissement. Je ne suis pas administratrice d'autre chose, je suis administratrice de l'UPEC. La question des porteurs de projet ne peut pas être évacuée dans la discussion. C'est la première chose.

Il me semble aussi qu'il faudrait envisager de mettre dans la balance la nécessité d'évaluer, faire des bilans réguliers du nombre d'équipes, de chercheurs, etc., qui sont concernés par I-SITE, qui candidatent sur les projets et qui sont lauréats des projets, puisque l'UPEC n'a pas la possibilité d'être dans le jury. Il faut absolument obtenir des bilans très réguliers pour que l'on puisse arbitrer. C'est une deuxième chose.

De plus, il faudrait peut-être discuter des modes de participation de l'UPEC dans la désignation des jurys. Je ne sais pas si c'est renégociable, mais concernant la désignation des jurys, il faudrait que l'UPEC puisse être d'une manière ou d'une

autre partie prenante et, peut-être aussi dans les modalités, être à terme dans la rédaction d'un certain nombre d'appels à projet.

Il y a quand même quelques pistes. Il faut que le Président ait aussi un mandat des administrateurs afin d'avoir la possibilité vraiment d'être fort dans la négociation et de dire qu'il y a des modalités sur lesquelles il sera compliqué de se considérer mutuellement comme des partenaires, si l'on n'a pas voix au chapitre sur un, deux, trois ou quatre points.

On ne se voit pas jusqu'en septembre, il faut quand même que l'on se mette d'accord sur des esquisses. On ne définira pas des modalités de désignation, on ne définira pas les modalités d'évaluation par des bilans réguliers, etc. Mais il y a quelques points durs dans ces modalités.

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, ce sont effectivement les éléments de la négociation. Je le connais, c'est évident, il faut que l'on rediscute de tous les points, cela a bien été dit au CA de la ComUE, c'est sur un vote de principe, donc tout reste à faire.

Bien entendu, n' imaginez pas que je ne défendrai pas la position de l'UPEC pour que l'on ait le plus possible. L'objet du vote est de prendre en compte le fait que l'on propose aux partenaires extérieurs, que c'est un principe et qu'il faut discuter des modalités. Je suis tout à fait conscient des points de vigilance que j'ai eus.

Un élément est relativement rassurant. Il peut y avoir tous les ans une reconsidération de l'implication de l'établissement, puisqu'avec l'ANR il y a des conditions de financement qui sont plutôt *ex post*, c'est-à-dire qu'est-ce qui s'est passé l'année dernière ? Cela veut bien dire que si l'on veut diminuer notre participation, l'ANR constatera et c'est un élément de jugement de l'I-SITE. L'I-SITE n'a pas intérêt à nous donner envie de nous retirer. C'est un élément important et c'est évalué chaque année. On ne s'engage pas pour les quatre années probatoires de l'I-SITE.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Ce sera redondant par rapport à ce que tu viens de dire. Si l'on veut pouvoir négocier ces différents éléments et d'autres auxquels nous n'avons pas encore pensé, il faut bien être impliqués, il faut être dedans et pas aujourd'hui faire une lettre au père Noël en disant « si l'on n'a pas tous les cadeaux, cela veut dire que l'on se retire ».

Quand on est enseignant-chercheur de l'UPEC et administrateur, on fait son enseignement et sa recherche dans cet établissement. On voit bien quelle est

l'importance de ce statut de partenaire extérieur à l'I-SITE qui est obtenu maintenant.

M. DUBOIS-RANDE.- Les votes doivent être clarifiés. Il faut dire qu'il y a deux strates, il y a le principe, on est partenaire extérieur, on vote le principe, et l'on associe à cela la négociation, sinon, on est dehors. Cela revient à peu près au même.

M. PELLET.- Personne n'a dit le contraire.

M. DUBOIS-RANDE.- Ce n'est pas comme cela qu'est formulé le vote.

M. LE PRESIDENT.- C'est une déclaration de la ComUE. C'est en deux phrases, on accepte le principe de l'UPEC étant partenaire extérieur et on donne mandat au Président pour,

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Il me semble qu'accepter de négocier, quand on se met autour de la table, c'est que l'on accepte un principe. Je souscris tout à fait à l'idée de passer au vote. Je ne suis pas sûre qu'il y ait tant de différence que cela à l'intérieur des administrateurs sur l'approbation qui est demandée.

M. PELLET.- Juste une vérification, nous voterons un mandat pour le Président de négocier au mieux les conditions du partenariat. Il y aura évidemment un retour et un vote du CA sur les résultats de ces négociations.

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr.

M. TEBOUL.- Les conditions du partenariat doivent être discutées en CA. Lorsqu'elles seront établies, le CA les connaîtra de manière à pouvoir donner son approbation. Je vais dans le sens de ce que vient de dire Éric Pellet. Je considère que le CA doit effectivement intervenir sur ces questions, c'est-à-dire avoir un droit de regard sur ce que sont les conditions pour voir si les conditions lui conviennent.

M. LE PRESIDENT.- Dans le calendrier, je pense que cela colle à peu près. Ce doit être octobre ou novembre.

M. TEBOUL.- C'est quand même tout à fait fondamental. Il peut y avoir, notamment de la part de nos partenaires de la ComUE, la volonté de créer des situations parfois ambiguës et qui après pourraient générer des difficultés. Alors que si nous sommes nombreux à connaître ces conditions, ils pourront être plus lucides pour déterminer les points sur lesquels il y aurait des angles morts et dans lesquels ils pourraient s'engouffrer. Nous voulons éviter cela.

M. BEEKMANN.- Je me félicite de la base de convergence de cette discussion. Ce qui est aujourd'hui important, cela a été dit, c'est de répondre au vote du CA de l'UPE. L'UPE a voté qu'il acceptait l'UPEC en tant que partenaire extérieur de rejoindre l'I-

SITE. D'ailleurs, on peut se dire aussi que c'est quelque chose. Cela veut dire que toutes les discussions que nous avons eues avant étaient dans une période où I-SITE n'était pas approuvé. Chacun en son for intérieur avait un pourcentage de chance d'être approuvé à l'I-SITE. Demandez-vous combien de pourcentage de chance vous donniez personnellement à I-SITE d'être approuvé.

Aujourd'hui, I-SITE est approuvé, cela veut dire que nous demandons d'être partenaire extérieur dans les mêmes conditions où l'I-SITE n'était pas approuvé. C'est quelque chose qu'il faut dire.

M. PELLET.- Pourquoi dans les mêmes conditions ?

M. BEEKMANN.- Dans les conditions de partenariat extérieur. C'est ce que l'UPE a voté.

M. PELLET.- Pourquoi ajouter « dans les mêmes conditions » ? On débat de cela justement.

M. BEEKMANN.- Il faut distinguer deux choses dans les conditions : le statut et je pense que le statut proposé est d'être partenaire extérieur. Si dans les négociations, sur lesquelles que l'on s'apprête à donner mandat au Président, on suppose qu'il doit négocier quelque chose de plus qu'un partenariat que ce statut de partenaire extérieur, c'est voué à l'échec, parce que cela ne pourra pas se faire.

Je pense que la convergence que l'on avait, c'est que le mandat portait sur des points tels que le portage du projet où le Président aura une chance de pouvoir négocier. Je pense que ce mandat est bien. Nous l'avons déjà sans vote écrit mais, oralement, par consensus ; nous lui avons déjà donné le vote au dernier CA. Je pense qu'aujourd'hui il est essentiel de répondre à ce poste du CA de l'UPE et de dire que le Conseil d'Administration de l'université de Paris-Est Créteil approuve l'intégration au consortium futur en tant que partenariat extérieur. (*Brouhaha*).

M. LE PRESIDENT.- Je pense que l'on était au clair et, là, cela devient confus !

Mme HABIB.- Les échanges et les débats vont tout à fait dans le sens d'une orientation satisfaisante pour l'UPEC dans ce statut de partenaire extérieur. Je pense personnellement qu'il serait extrêmement préjudiciable, même si je suis tout à fait d'accord avec beaucoup de points qui ont été abordés sur les modalités. Il faut qu'il y ait bien entendu des bénéfices. Cependant, figer en amont de la négociation les modalités de celle-ci me semble absolument irréaliste et, en plus, potentiellement préjudiciable parce qu'un élément clé de ce dossier stratégique pour l'UPEC, c'est le traitement très long de celui-ci et les diverses tergiversations qui ont eu lieu. Même

si cela va vraiment dans le bon sens, je pense que l'on ne peut pas se permettre encore de perdre du temps.

M. PELLET.- Assurément, il n'est pas question de voter l'intégration de l'UPEC au consortium, on n'a pas parlé de cela depuis le début, je reprends la formulation de M. Beekmann.

M. BEEKMANN.- Pour projet illicite.

M. PELLET.- Il ne s'agit même pas de cela. Premièrement, cette formule est à exclure complètement, ce n'est pas ce que nous votons. Deuxièmement, je crois à nouveau nécessaire de lever les procès d'intention qui sont implicites à votre intervention.

Nous sommes des personnes conscientes et raisonnables, tout le monde est capable de faire la différence entre la situation en novembre 2016 et la situation en juillet 2017. En novembre 2016, avant que l'I-SITE soit présenté, nous demandions à figurer avec un certain statut qui était celui d'associé, qui, contrairement à ce que vous dites, était juridiquement possible. Vous dites qu'à la fois ce n'était pas possible et après vous dites que c'était trop tard. À l'époque, il était possible. Nous demandions cela.

Mais nous avons bien compris que nous n'allons pas demander cela maintenant étant donné que l'I-SITE est voté, que ce n'est plus une question de valorisation du projet mais de réalité d'exercice du projet. Juridiquement, il est donc trop tard pour demander un statut d'associé à l'I-SITE, donc nous n'allons pas le demander. Ce n'est pas ce que nous demandons au Président de négocier. Là aussi, il n'est pas question de cela.

Sur le troisième point, personne ne peut figer, si Véréne a proposé à juste titre de remplacer « conditions » par « modalités », c'est parce qu'effectivement « modalités » laisse plus d'ouverture à la discussion. Maintenant, il ne s'agit pas de figer, mais quand même, Véréne l'a fait, elle a donné quelques pistes et directions, ce sera donc dans le verbatim, c'était important de le faire. Mais donner des directions sur lesquelles il y a des questions et des points à débattre, ce n'est pas figer, c'est dire sur quoi les administrateurs seront vigilants au moment de décider de façon finale des modalités d'intégration, de participation au projet et non d'intégration. Si l'on est d'accord sur toutes ces formules, on peut passer au vote.

M. GIRAL.- Pour cette qualité de membre de consortium, il faut distinguer deux aspects : la qualité de membre de droit de consortium et il est clair que l'on n'est pas membre de droit, mais que, par l'intermédiaire la convention, on deviendra en réalité membre de fait de ce consortium. Il faut bien distinguer les deux. C'est la

raison pour laquelle il me semble que dans le cadre des modalités qui seront négociées, il faudra faire très attention pour éviter un rapprochement qui fasse en sorte que le droit coïncide totalement.

M. LE PRESIDENT.- On n'en est vraiment pas là. Il y a le défi d'université cible et il y a le défi dans les conditions d'association de l'École nationale des ponts et chaussées. C'est une réflexion sur une possible intégration des Ponts et chaussées à l'université cible dans dix ans. On est très loin de cela.

Je propose que l'on arrête la discussion tout de suite. Avant qu'on lise les procurations, en se basant sur la délibération du CA de la ComUE du 4 juillet dernier, on peut l'inverser pour répondre de façon identique, c'est-à-dire :

« le Conseil d'Administration de l'UPEC accepte le principe de l'intégration en tant que membre partenaire extérieur au consortium I-SITE.

Le Conseil d'Administration donne mandat au Président de l'UPEC pour dégager un accord entre l'UPEC et le Comité de pilotage I-SITE quant à la nature et à la valorisation de la participation de l'UPEC au projet I-SITE futur ».

Ce sont eux qui l'ont fait, j'enlèverai « projet », puisque ce n'est plus un projet, c'est une structure qui est en train de se mettre en place.

M. TEBOUL.- J'aimerais que l'on puisse ajouter qu'un accord ne peut être conclu qu'après que le Conseil d'Administration ait été informé de l'ensemble des éléments relatifs à son contenu pour pouvoir donner son approbation.

INTERVENANT.- Cela va de soi.

M. GIRAL.- Non cela ne va pas de soi, l'accord pourrait être conclu, parce qu'il s'agit de dégager un accord. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que cela veut dire qu'il est conclu directement par le Président de l'université auquel on a donné mandat ou est-ce que cela veut dire qu'il y a effectivement des négociations qui ont lieu, nous sommes informés et après nous donnons notre avis sur ce que sera l'accord ? Ce n'est pas du tout la même chose.

M. LE PRESIDENT.- Je m'engage formellement à vous informer et à faire voter les conditions en Conseil d'Administration.

Je pense que ce cas sera un élément de tensions, de discussions, au moment où l'on commencera les discussions avec la ComUE. Je pense qu'il faut rester symétrique et en miroir par rapport à la proposition et au vote de la délibération de la ComUE. Je m'engage personnellement à vous rendre des comptes.

M. FREMONT.- D'accord. Tout le monde est d'accord ?

M. PELLET.- Pourrait-on dire « le principe d'un partenariat extérieur » plutôt que « d'intégration » qui est quand même ambiguë ?

Première partie : le CA de l'UPEC accepte le principe d'un partenariat extérieur au consortium de l'I-SITE.

Deuxième partie : le CA donne mandat au Président de l'UPEC pour dégager un accord entre l'UPEC et le Comité de pilotage de l'I-SITE quant à la valorisation et les modalités de l'UPEC à l'I-SITE.

(Débat concernant la formulation).

« Le CA donne mandat au Président de l'UPEC pour dégager un accord entre l'UPEC et le Comité de pilotage de l'I-SITE quant aux modalités et à la valorisation de la participation de l'UPEC à l'I-SITE ».

« Le CA de l'UPEC accepte le principe d'un partenariat extérieur avec le consortium de l'I-SITE futur ».

M. GERVAIS.- Tout le monde est d'accord avec cette formulation ?

M. PELLET.- Nous n'avons pas posé de condition. Mais au moins pourrait-on dégager un accord ? Je propose d'ajouter un « accord respectueux et équilibré ». On ne formule pas les conditions, mais on a quand même cet accord que l'on appelle équilibré, c'est le fruit de nos discussions.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- « Pour négocier un accord ».

M. MOUCHET.- Est-ce que le terme de statut de partenaire extérieur est possible ou pas ?

M. PETEY GIRARD.- Ce ne serait pas possible parce que le statut lui-même existe déjà.

M. MOUCHET.- D'accord.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Le verbe « négocier », ne faut-il pas utiliser un terme plus neutre que cela ?

La deuxième question porte sur ce qui fait l'objet de la négociation de la discussion. Il est indiqué ici « modalités et valorisation de la participation ». On a exclu tout à l'heure le mot « nature », alors qu'en réalité il y a deux possibilités, soit on dit « les modalités » et cela inclura la nature, c'est-à-dire est-ce que ce sera des apports en numéraire, en personnel ou des apports d'une autre forme ? Soit on met « modalités nature de valorisation » ou « modalité pour », ce qui a l'intérêt de ne pas être exclusif. Donc, dans les modalités, en réalité, on pourra mettre tout ce qui fera l'objet d'une négociation.

M. PELLET.- « Valorisation », c'est avant les modalités. Ce n'est pas la même logique.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- « Valorisation », c'est un aspect parmi d'autres. Quand on parle des modalités et que l'on se pose les questions ici de ce qui sera apporté au niveau de la contribution, il y a plusieurs questions qui se posent. La première est : qu'est-ce que l'on apporte. La deuxième est : si ce n'est pas du numéraire, « valorisation », comment l'évalue-t-on ?

INTERVENANT.- C'est pour cela qu'il faut le laisser.

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Oui, mais on ne peut pas parler que de cela. Avant de valoriser quelque chose.

(Brouhaha).

(Discussion concernant la formulation).

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de rester là-dessus et je vous rappelle que je m'engage personnellement à rendre des comptes régulièrement et à faire voter les décisions qui pourraient être proposées en Conseil d'administration. Avant de procéder au vote, on procédera à la lecture des procurations.

M. LEVRAT.- M. Montagne a reçu pouvoir de Mme Sert et de M. Dousset. Mme Ollivier-Yani a reçu pouvoir de M. Wolkenstein et de M. Hittinger. M. Téboul a reçu pouvoir de M. Bicheron. Mme Habib a reçu pouvoir de M. Moignard. Mme Chevalier a reçu pouvoir de M. Choumert. M. Gervais a reçu pouvoir de Mme Le Lagadec et de Mme Deprez. M. Mouchet a reçu pouvoir de M. Guyard. M. Pellet a reçu pouvoir de M. Sabater. M. Giral a reçu pouvoir de Mme Ciabrini et M. Trudy.

Mme HABIB.- Il y a une autre procuration, j'ai reçu une procuration de Valentin Burr.

M. LEVRAT.- Je ne l'ai pas reçue.

Mme HABIB.- Je vous la fais passer.

M. LE PRESIDENT.- Je propose de mettre au vote des administrateurs la délibération affichée à l'écran.

(Il est procédé au vote).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés, le principe d'un partenariat extérieur avec le consortium I-SITE « FUTURE ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés, a donné mandat au Président de l'UPEC pour négocier un accord entre l'UPEC et le Comité de pilotage de l'I-SITE quant aux modalités et à la valorisation de la participation de l'UPEC à l'I-SITE.

(Applaudissements).

INTERVENANT.- Aura-t-on les délibérations ?

Mme RIOU.- Elles sortent trois ou quatre jours après sur l'intranet.

M. GERVAIS.- On pourrait très bien mettre cette délibération assez rapidement sur l'espace collaboratif.

M. LE PRESIDENT.- On passera au point d'étape sur les axes stratégiques de l'établissement. On avait des axes émergents et en voie de structuration. On peut ajouter que l'idée est que, parmi les membres de l'équipe qui participent à la structuration de ces axes, il puisse y avoir un point d'étape pour savoir où l'on en est.

1.2. Point d'étape sur les axes stratégiques de l'établissement

➤ Axe santé – société - environnement

M. PETEY-GIRARD.- L'axe santé société environnement est celui qui avait le plus d'assises dès le départ. Avant que nous nous réunissions pour parler de ces axes et de voir comment nous organiser, un certain nombre de projets avait déjà été lancé, dont le DIM émergent qualité de l'air, impact sanitaire QI² qui avait déjà amorcé le montage d'un projet sur la qualité de l'air et de l'innovation sociétale.

Par ailleurs, par la suite, sur la base de choses qui étaient déjà bien engagées, l'université a répondu à l'appel d'offres EUR. Je n'en parle pas davantage, parce que Bénédicte Picquet-Varrault parlera tout à l'heure de manière plus large, de ces mêmes thématiques. On a quand même un axe où des forces étaient déjà extrêmement visibles.

Nous avons constaté que les SHS étaient certes présentes, mais que le cœur de ces projets était très « chimie », sans vouloir faire de restriction, mais, globalement, le cœur était là. Ce qui peut parfaitement se comprendre au regard de l'existant des formations qui étaient déjà présentes. Je pense principalement au projet d'EUR qui devait s'asseoir à la fois sur des UR, puisque les organismes sont engagés, et

d'autre part, sur des formations dans lesquelles l'université avait déjà fait ses preuves et avait déjà une certaine légitimité et attractivité.

Différentes réunions ont eu lieu. Thomas Barnay travaille en économie de la santé comme vous le savez ; il s'agit d'un périmètre particulier qui finalement permet un déplacement de centre vers les SHS. C'est la raison pour laquelle le Président lui a confié une mission (nous en avons longuement discuté avec Thomas Barnay) : recenser les forces en recherche et en formation sur cette thématique qu'il connaît particulièrement bien. Il est par ailleurs en relation avec les collègues qui peuvent établir dans d'autres disciplines le lien entre santé et SHS, « santé » étant entendu de manière très large.

Le Président a confié à Thomas Barnay la mise en place de ce repérage de forces existantes qui devrait être relativement rapide, pour la simple et bonne raison que ces forces se connaissent déjà. Pourquoi ce calendrier ? Les raisons sont toutes simples, vous le savez. Le montage de l'EUR a mobilisé un certain nombre de forces et de manière particulièrement chronophage. Il fallait tout rendre il y a maintenant 15 jours.

On ne peut pas être au four et au moulin ; vous savez ce que représentent les montages de ces projets de PIA. C'est particulièrement pénible. C'est humainement et physiquement lourd, c'est le bon terme. C'est l'occasion de remercier tous ceux qui se sont investis. Nous en sommes là.

Le cabinet de la présidence assurera l'appui logistique nécessaire pour l'organisation des réunions prévues par Thomas Barnay, il y a toujours besoin d'un appui pour organiser ces réunions. Par ailleurs, Thomas Barnay, grâce aux listes de diffusion des Directeurs de composantes et des Directeurs de laboratoires qui sont les premiers interlocuteurs dans ce domaine pourra prendre contact avec tous afin d'organiser les choses et mettre en avant les expertises en SHS qui existent et qui n'ont peut-être pas trouvé à s'exprimer pleinement dans le cadre des appels à projet qui posaient un certain nombre de cadres auxquels il fallait répondre.

Y a-t-il des questions ?

M. GERVAIS.- Y a-t-il des questions sur ce premier axe ? (*Il n'y en a pas*).

Merci beaucoup. Je propose de passer au deuxième axe.

➤ Axe transformation, inégalités, résistance

M. TUTIN.- Alexandre complètera ce que j'aurais pu éventuellement oublier.

Où en est-on ?

On est au démarrage effectif de l'axe. Une première réunion a été tenue le 6 juin, à laquelle était représentée une partie seulement de SHS, mais quand même les économistes, les juristes, les littéraires et les urbanistes pour faire bref. Il y a eu une discussion assez positive avec une vraie volonté de dégager des coopérations sur des projets.

Deux points ont été décidés :

D'une part, de convoquer une seconde réunion dans la première quinzaine de septembre,

D'autre part, est ressortie l'idée d'organiser sur des thématiques potentiellement transversales, pluridisciplinaires, un séminaire qui se tiendrait régulièrement avec un rythme de quatre ou cinq séances sur l'année, avec l'idée, qui devrait être confirmée lors de la prochaine réunion, que la notion de discrimination pourrait faire l'objet du premier séminaire en question. L'idée étant de confronter cette notion, qui a un sens dans l'ensemble des disciplines, aux points de vue disciplinaires.

L'objectif à terme est d'essayer d'agglomérer des forces de façon à définir ensemble des projets, être capable de répondre à des appels d'offres et de donner une image extérieure collective avec une capacité de travail collective de l'UPEC dans le domaine SHS.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'Alexandre veut rajouter quelque chose ?

M. MAITROT DE LA MOTTE.- Non. Ca peut être des ajouts techniques, mais c'est peut-être plus pour reprendre la définition.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Je voulais rebondir. Concernant le périmètre d'invitation à ces réunions, est-ce que vous pouvez informer un Directeur ou Directrice d'unité de recherche qui n'a pas eu connaissance de cette réunion. Je souhaiterais émettre la requête que les Directeurs d'unité soient au moins informés, charge à eux ou à elles de déterminer s'il est pertinent de participer ou pas à cette réunion, compte tenu des forces de leur unité. Cela n'a pas toujours été le cas.

Deuxième chose, c'est une question très ouverte sur les objectifs, répondre à des appels d'offres, oui, c'est notre lot et notre but scientifique. A-t-on une idée du positionnement des problématiques ou des questions vives de cet axe par rapport au schéma national de la recherche, par rapport aux sujets qui se sont dégagés ces dernières années à l'ANR ? Y a-t-il un travail prospectif de fait sur la demande institutionnelle ? Je suis la première à considérer qu'il ne faut pas faire sa recherche uniquement en fonction de commandes extérieures, mais cela peut donner quand

même une idée de la manière dont on oriente ou pas les travaux de ce type de dispositif.

M. TUTIN.- Sur le premier point, il est clair que l'on élargira la convocation pour le mois de septembre, un certain nombre de disciplines n'étaient pas représentées dans la réunion. Je pense à l'histoire et à la sociologie par exemple. Il faut absolument que ces disciplines soient représentées.

L'idée est bien d'agréger des forces suffisantes autour de notions et de projets de façon à donner une lisibilité UPEC sur ce terrain des SHS, sachant, qu'au fond, comme on a à peu près deux disciplines représentées, chaque discipline est représentée relativement petitement. Le travail collaboratif et transversal peut augmenter la capacité de réaction.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? *(Il n'y en a pas).*

M. GERVAIS.- Merci Christian.

➤ Axe numérique

Historiquement à l'UPEC, cela a été l'objet de la discussion lors des séminaires des Directeurs de composante, il y avait un axe historique numérique. On l'a rebaptisé numérique : science et pratiques. Il faut reconnaître que sur cet axe, peu de chose a été fait pour l'instant, à part des contacts individuels à la marge.

L'idée est que, début septembre, on organise une journée sur cette thématique qui sera en deux parties. Je n'ai pas encore la date exacte, je suis en lien avec la DRH et le service formation pour lui faire la première partie qui aura trait à tout ce qui est impact du numérique sur le travail. Ce sera ouvert au plus grand nombre et il y aura une deuxième partie, l'après-midi, où ce seront plus les Directeurs de laboratoire, les chercheurs, qui seront directement concernés par le numérique pour pouvoir travailler et voir ce que l'on peut faire ensemble.

Il y a beaucoup d'initiatives laboratoire par laboratoire, c'est aussi ce qui nous avait fait remarquer que c'était un axe important. Il y avait eu trois réponses lorsque l'on avait fait ce séminaire. Il faut essayer de trouver un moyen de fédérer tout cela pour qu'il y ait une visibilité à l'échelle de l'UPEC. Ce sera l'objet de ce premier groupe de travail qui aura lieu tout début septembre. On fera l'annonce dans les prochains jours dès que l'on aura réussi à trouver la date.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Je voulais apporter un élément d'information sur la démarche consistant à aborder les enjeux du numérique d'un point de vue

interdisciplinaire. Il y a au moins deux opérations dans le cadre de l'appel à projet PEPS CNRS qui avait été lancé par UPE il y a deux ou trois ans, deux années de suite.

Deux projets avaient été retenus et qui ont bien avancé dans ce cadre, c'est le projet ECLAVIT et le projet ALGOCIT qui étaient portés par des chercheurs de l'UPEC, qui sont extrêmement intéressants en termes d'approche disciplinaire des enjeux numériques, de conception interdépendante, de ce que l'outil fait aux pratiques sociales et ce que les pratiques sociales font aux outils.

M. GERVAIS.- En plus, je les connais très bien. Effectivement, ce sont des personnes que l'on invitera.

➤ Axe savoir et pratique de la formation

M. BASSAGLIA.- Pour ce quatrième axe « savoir et pratique de la formation », probablement pour l'instant, rien n'a été fait de façon concrète, pour la simple raison que, comme Bruno l'a rappelé tout à l'heure, nous avons été occupés par différentes actions et, en particulier, celle qui fera l'objet d'un point suivant.

Il y a une fédération de recherche en cours de cristallisation autour de l'esprit et qui a toute sa place sur cet axe. Vous savez que nous avons monté un comité des référents pédagogiques. Tout cela tournera autour de cet axe. Mais, pour l'axe lui-même, pour l'instant, aucune réunion concrète n'a été faite.

L'objectif que je me fixe est de lancer cet axe concrètement au 1^{er} trimestre de l'année prochaine, sachant que nous avons eu connaissance d'un appel à manifestation d'intérêts qui devrait avoir lieu fin 2017 autour de l'innovation pédagogique. C'est une information qui nous a été donnée il n'y a pas très longtemps. L'objectif est bien sûr d'arriver à monter ce groupe et cet axe pour pouvoir aborder la réponse à cet appel à manifestations d'intérêts.

M. GERVAIS.- Merci.

➤ Axe francophonie

M. LE PRESIDENT.- Sur l'axe francophonie, je ne sais pas s'il y a des avancées.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Je peux dire un mot rapidement de francophonie : une réunion a été proposée sur la base d'un des projets qui avait été présenté lors du séminaire de l'équipe présidentielle avec les directeurs de composante. C'était avant que l'on ait l'information que l'on aurait les correspondants dans l'équipe présidentielle, d'où le fait peut-être d'un manque d'information.

Cette réunion a été, je trouve, très positive. On peut s'attendre à la participation de beaucoup de collègues de LLSH, mais aussi de l'IUT Sénart-Fontainebleau, mais

aussi de l'IUT Créteil Vitry, également de l'ESPE, de l'AEI. De ce point de vue, on montre bien qu'il y a un intérêt bien au-delà d'un périmètre que l'on pourrait attendre.

Il a été beaucoup discuté du terme francophonie et de l'idée d'élargir peut-être l'axe dans une perspective de multilinguisme et replacer la francophonie dans ce champ plus large, de façon à mieux l'interroger.

Il s'agit également de proposer d'autres aspects, en lien éventuellement avec des projets à l'international, comme le lien vers Sherbrooke, mais également plus fondamentalement en termes de recherche et d'enseignement non seulement du français en tant que langue étrangère mais également, et plus largement, au travers de textes.

C'est finalement tout l'enjeu de passer d'une langue à l'autre et donc d'une vision du monde à l'autre.

Cette première réunion s'est finie sur l'idée d'essayer de recenser dans les différentes composantes les forces vives. À la rentrée, je ne sais pas ce qui est prévu par l'équipe présidentielle pour sortir cet axe du périmètre d'une composante - il me semble extrêmement salulaire de l'élargir.

M. FREMONT.- Pour l'axe francophonie, on avait démarché Sherbrooke avec Frédéric en février dernier. Suite à cela, Sherbrooke est venu nous rendre visite en avril. On a mis en place trois doubles diplômes en chimie, la convention est en cours de signature à la rentrée. Sherbrooke revient nous rendre visite. L'informatique est aussi dans la boucle. Un quatrième diplôme s'ouvrira pour la rentrée septembre 2018.

M. MOUCHET.- Je voudrais un élément de clarification sur l'organisation qui a été évoquée, au moins pour trois axes parmi les quatre. Sur le suivi des réunions en septembre, dans l'objectif de recenser les forces vives au sein de chaque unité de recherche, faut-il préalablement que les Directions de ces unités fassent ce travail de recensement en interne pour répondre au plus juste à vos demandes ?

Recevra-t-on en plus des indications précises permettant de faire le tour interne de chaque unité de recherche des personnes enseignants-chercheurs susceptibles de s'investir sur ces différents axes ?

C'est une question générale sur la démarche, ou s'agit-il, au contraire, en septembre simplement d'informer les Directeurs et Directrices des UR qui iront ensuite à faire ce travail au sein de chaque UR ?

M. TUTIN.- L'idée, y compris à la première réunion et a fortiori encore plus la deuxième, c'est de réunir éventuellement les responsables d'équipes, etc., mais les enseignants-chercheurs ou les chercheurs qui sont eux-mêmes intéressés par le fait de s'engager dans le travail collectif.

M. MOUCHET.- Aura-t-on des indications plus précises permettant de contacter les collègues ?

M. TUTIN.- Oui, évidemment.

M. LE PRESIDENT.- C'est nécessaire, il y aura effectivement les réunions en septembre, il faudra faire au mois de novembre un séminaire de retour plus précis sur l'avancée des différents axes.

Ce recensement correspond à une volonté d'évolution du mode de communication et, en particulier, le site Web sur lequel il me paraît souhaitable, pour des raisons qui sont liées au fait qu'il y a des entreprises mais aussi des journalistes, que l'on puisse avec l'acceptation des enseignants-chercheur accéder nominativement à leur domaine d'expertise avec un lien éventuel de telle façon que l'on puisse avoir ces périmètres qui ne sont pas simplement dans les axes thématiques. En tout cas, il s'agit d'avoir un relevé des expertises spécifiques.

Hier, il y a eu une analyse du sol de la planète Mars montrant qu'aucune bactérie ne pouvait y vivre. On voit bien que le journaliste du Monde a trouvé quelqu'un pour répondre à des questions et se positionner là-dessus. Je pense que ce sont des éléments de connaissance et de reconnaissance de l'UPEC qui sont importantes.

Mme OLLIVIER-YANIV.- J'avais une autre requête très courte - très triviale, mais importante - sur les modalités des organisations quand il y a déjà eu une réunion ; il serait important que le compte rendu ou même un relevé de conclusion puisse circuler.

M. TUTIN.- On discutait avec Alexandre de sa version finale.

M. LE PRESIDENT.- Cela semble important.

M. TUTIN.- On y avait bien pensé.

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 avril 2017.

M. GERVAIS.- Vous l'avez tous reçu ou récupéré sur l'espace collaboratif.

Y a-t-il des remarques, des oublis ou des corrections à apporter ? (*Il n'y en a pas*).

Y a-t-il eu des évolutions concernant les procurations ?

M. LEVRAT.- Non.

M. GERVAIS.- Je propose de passer au vote concernant le procès-verbal du 28 avril 2017.

(Il est procédé au vote).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés, le procès-verbal de la séance du 28 avril 2017.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1. Approbation du projet modifié ALTER PACES

Concernant le point suivant, on passe à la section formation et recherche. On vous avait déjà présenté au niveau du CA un projet ALTER PACES. Il y a eu des modifications. Je passe la parole à Yann Bassaglia pour vous présenter le projet en question.

M. BASSAGLIA.- Je vous rappelle d'abord le contexte : nous vous avons présenté un projet ALTER PACES qui avait deux aspects :

- Un premier aspect consistait à ouvrir une voie alternative d'accès au PACES, sous forme d'un ensemble d'UE complémentaires que nous proposons de valoriser sous forme d'un DU pour offrir à l'ensemble des L2-L3 de l'université la possibilité de rentrer en deuxième année de Médecine, donc de passer un contrôle spécifique.
- Un second aspect était une réflexion sur la réorientation, ce que l'on avait appelé le parcours rebond.

Le résultat de cet appel a été que l'on nous a répondu que le parcours rebond n'avait rien à voir avec l'ALTER PACES. Cette partie n'a pas été validée.

En revanche, pour la première partie qui concernait la voie alternative d'accès au PACES, il nous a été demandé simplement de modifier le projet initial, de façon à faire disparaître la notion de DU. Nous pensions naïvement qu'offrir la possibilité de valider un DU en exploitant l'ensemble des UE complémentaires, qui étaient passées par des étudiants, allait dans le sens de la valorisation pour les étudiants. Mais le ministère nous a demandé de supprimer cette mention de DU pour en revenir simplement à la notion de UE complémentaires.

Le texte qui vous est représenté aujourd'hui, qui est déjà repassé en CFVU, est le même que celui qui vous avait été présenté. Simplement, on a remplacé, à chaque fois que l'on en parlait, la notion de DU par « un ensemble d'UE complémentaires », à la demande du ministère.

Il faut repasser ce texte, puisque le ministère attend la délibération du CA pour l'incorporer au dossier. Voilà résumée l'opération qui vous est demandée aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Plus qu'une question, une remarque. Certes, la question des moyens dégagés pour les semestres rebonds n'était pas définie et cela pouvait susciter certaines inquiétudes. En même temps, j'aimais beaucoup le principe du semestre rebond, ce qui supposait des flux d'étudiants dans les deux sens et des échanges, ce qui n'est plus le cas. Peut-être que c'est un point qu'il faudrait retravailler en dehors de ce projet, puisque le ministère n'a pas validé ce volet. Ce serait peut-être intéressant d'y repenser.

M. BASSAGLIA.- On attend le point suivant.

M. GERVAIS.- Oui.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Avec les moyens.

M. TEBOUL.- À propos de la mise en place du projet, il est fait état des informations sur les possibilités d'accès alternatifs à la PACES dans les réunions d'information des lycéens. J'aimerais savoir si les contacts ont été pris avec les lycées et ce qui s'est passé exactement, c'est-à-dire ce que l'on peut tirer comme enseignement et retour d'expérience à ce sujet.

M. BASSAGLIA.- Pour l'instant, rien n'a été dit au niveau des lycéens, pour la simple et bonne raison que ce projet d'ALTER PACES est prévu à l'ouverture, non pas en 2017, mais en 2018. Autrement dit, tout ceci sera mis en place au cours de l'année prochaine.

M. GIRAL.- Il est prévu que des contacts soient pris, a-t-on déjà identifié l'ensemble des lycées ?

M. BASSAGLIA.- Il y a déjà de nombreux contacts entre Médecine et les lycées qui fonctionnent particulièrement bien et qui invitent les lycéens à venir passer une journée en fac de Médecine. C'est à l'occasion de ces contacts que ces informations sont fournies.

M. TUZLU.- Il y avait une question par rapport au parcours rebond, le travail a été justement refusé par le ministère dans le cadre de l'ALTER PACES. Pourra-t-on élargir le processus du parcours rebond pour généraliser dans d'autres licences, est-ce que ces discussions s'ouvriront ?

M. BASSAGLIA.- On attend le point suivant pour en discuter. Un projet de NCU a été déposé. Dans ce projet de NCU, tous ces éléments sont réutilisés à bon escient.

M. TUZLU.- Ce sera plus pour les PACES.

M. BASSAGLIA.- Exactement.

M. GERVAIS.- Y a-t-il d'autres questions sur l'ALTER PACES modifié ?

Je propose de valider ce projet.

(Il est procédé au vote).

Y a-t-il des changements sur les procurations ?

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés, la modification du dossier déposé en vue de l'expérimentation Alter PACES au sein de la Faculté de Médecine de l'UPEC.

2.2. Approbation : appel à projet « nouveaux cursus universitaires » du PIA 3

L'idée est de présenter le projet qui est porté par l'UPEC. Je redonne la parole à Yann Bassaglia pour présenter ce projet.

M. BASSAGLIA.- Dans le cadre de l'appel d'offres « nouveaux cursus universitaires », un projet intitulé MaLiMa a été initié par l'UPEC pour la licence du projet au *mode Makers*. Ce projet nous imposait, comme Bruno l'a rappelé tout à l'heure, des contraintes de temps. Disons que cela nous a beaucoup occupés. C'est un projet qui a donné lieu à un groupe de travail qui a d'abord fait l'inventaire de ce que pouvait être la réponse à cet appel à projet des différents participants de l'UPEC qui devaient s'engager. Ensuite, on a essayé de faire émerger un projet cohérent qui intégrait des données de différentes origines.

Je passerai extrêmement rapidement sur la présentation. Nous sommes partis d'un contexte des effectifs en licence, diversité de profils étudiants et une autre de formation et des principes pédagogiques qui sont encore à faire évoluer. Ils le sont toujours.

C'est de ce parcours, de ces trois points que nous avons essayé de dégager des objectifs. Les objectifs de ce projet sont de faire des étudiants les acteurs de leurs choix, de leurs projets professionnels et de leurs formations. Ce projet insiste sur les orientations / réorientations, avec tout ce qui concerne l'auto positionnement des compétences, fluidifier des parcours. Et, également un point auquel je suis particulièrement sensible, essayer de renforcer les motivations par l'implication des étudiants dans les processus qui les concernent.

Le deuxième objectif est de transformer l'offre de formation et les pratiques pédagogiques, c'est-à-dire essayer non pas de rejeter les pratiques pédagogiques que l'on a actuellement, qui sont très bonnes, mais de les diversifier de façon à ajouter à l'arsenal des pratiques pédagogiques d'autres approches qui peuvent, dans certains cas, être beaucoup plus intéressantes que celles que nous avons habituellement, en particulier, les approches de type projet et ce que l'on appelle les modalités *makers*. C'est un terme qui s'est développé essentiellement autour initialement des formations de type informatique. Pour ceux qui connaissent, ce sont des types de formation qui sont développés par des gros machins type T21. Autrement dit, il s'agit d'avoir une approche projet mais qui est réalisée entièrement par les étudiants, ils prennent en charge complètement le projet, avec plutôt une notion de *coaching* autour du projet. C'est une formation par la pratique des études. Bien sûr, utiliser les ressources numériques, mais éventuellement en produire, promouvoir le lien de formation recherche, y compris au niveau licence. Je suis extrêmement attaché à l'idée du N-3, N+2. Puis, accompagner et valoriser l'investissement des enseignants et des enseignants-chercheurs sur ces nouvelles pratiques et dans l'accompagnement des étudiants.

Ce projet s'appuie sur des dispositifs existants ; tous les projets sont développés dans le cadre de l'appel d'offres interne de l'UPEC (transformation pédagogique) et sur l'expertise pédagogique qui est développée çà et là dans l'exercice. On essayera de rassembler tout cela dans un ensemble cohérent.

Ce projet est organisé autour de deux grands axes. Un premier axe qui est un projet d'orientation ou de réorientation choisi. Il s'agit essentiellement de s'offrir le temps d'une réflexion. C'est un projet pour cet axe qui est centré sur l'année de L-1 qui est l'année sur laquelle on a énormément de difficultés de ce côté. L'idée est d'offrir un temps consacré à la réflexion sur l'orientation et la réorientation à des étudiants qui seraient en échec au bout du S1. C'est reprendre le principe du semestre au rebond,

mais simplement en ne le réservant pas aux étudiants de PACES, mais en l'offrant à l'ensemble des étudiants de l'université.

Pour cela, nous avons un levier qui existe actuellement : les options transversales. Il me semble que l'on pourrait réorienter légèrement certaines options transversales de façon que celles-ci présentent un domaine où les méthodes, les méthodologies, les domaines d'intérêt, d'un domaine de connaissance et proposer aux étudiants qui sont en recherche d'orientation de prendre au S2 un ensemble d'options transversales de ce type-là, de façon qu'ils choisissent une réorientation à la fin du semestre et en connaissance de cause et non pas en fonction des idées qu'ils se font du domaine.

Nous avons discuté des options transversales cette année. J'ai commencé à proposer et à demander aux composantes si elles pouvaient offrir des options transversales relativement larges qui iraient dans ce sens. Certaines composantes ont répondu favorablement et ont proposé des options, je les en remercie. On verra comment l'on peut élargir ce panel de façon à pouvoir mettre en œuvre ce projet.

L'intérêt pour l'étudiant est de lui proposer un dispositif particulier à la fin de l'année, c'est-à-dire de lui faire changer de composante juste à la fin de l'année, de façon à lui offrir la sécurisation de son choix de réorientation. Toutes nos réorientations passent par APB. Autrement dit, un étudiant qui demande une réorientation est soumis à la loterie d'APB. En passant par ce système, en acceptant d'avoir une vraie évaluation sur son orientation, nous, en tant qu'universitaires et enseignants-chercheurs, l'aidant à cette réflexion, on pourra arriver à une sécurisation de ce parcours de réorientation. C'est le contexte du projet.

Il s'agit d'arriver à définir un parcours de façon non stigmatisante, j'insiste beaucoup, en utilisant l'auto positionnement, en utilisant la mise en exergue des compétences et en utilisant également une connaissance objective du domaine vers lequel l'étudiant veut aller.

Le deuxième axe s'appelle l'apprentissage du projet au *mode Makers*. C'est un axe qui regroupe une gradation de différents dispositifs pédagogiques. Cette diapositive est un peu compliquée. Il est dit qu'il existe des modalités d'enseignement qui sont extrêmement innovantes pour reprendre un autre mot à la mode, extrêmement « disruptives ». C'est un travail en mode projet et c'est la fameuse modalité makers dont je parlais tout à l'heure.

Cette modalité makers, donc travailler les mains dans le cambouis à partir d'un projet, est quelque chose qui a été créé autour de l'informatique, mais cela peut

être généralisé. Il y a d'autres composantes dans d'autres domaines qui l'exploitent. L'idée est de se dire que l'on pourrait avoir une gradation d'exploitation de ces différentes modalités, avec trois grands grades d'exploitation : un premier mode d'exploitation qui serait simplement que, dans un parcours de formation, certaines UE exploitent ces différentes modalités, c'est le trajet qui vous est évoqué ici.

Pour d'autres composantes, on pourrait aller vers une année de formation qui serait dans ce type de modalité, ce sont ici les trois modalités makers. L'intérêt pour l'étudiant à ce moment serait que l'on pourrait valoriser les UE avec une mention particulière. L'étudiant pourrait démontrer à la sortie qu'il a bien son diplôme, là c'est la licence SVT, mais une licence SVT obtenue avec des modalités particulières qui valorisent son esprit d'initiative.

La troisième chose, c'est au cœur du projet, c'est une licence Innovo, qui est proposée par une composante, un enseignant essentiellement Philippe Lépinard pour ne pas le nommer et, qui, elle, est une licence de type makers depuis le départ. C'est-à-dire qu'elle envisage de faire travailler les étudiants entièrement en mode projet, sur des projets concrets et en les laissant pratiquement s'emparer du projet.

Bien sûr, il y a toute une série d'UE qui fait cela, je vous laisserai lire le projet plus détaillé. La licence est entièrement faite avec ces modalités. C'est quelque chose qui marche très bien dans le domaine informatique et nous avons eu une série d'entreprises qui sont extrêmement intéressées par ce type de profil étudiant.

La formation continue peut exploiter ce type d'approche et il peut y avoir des mises en commun d'UE qui peuvent être réalisées entre les différents parcours, les différentes mentions, et les UE qui exploitent ce type de modalités.

Ce dispositif ne pourra marcher que s'il y a un accompagnement au niveau des enseignants, le projet insiste beaucoup sur cet accompagnement. C'est une formation d'enseignants qui passe par des partages d'expérience, par des journées d'étude et par la réalisation des colloques. Autrement dit, nous envisageons que ce type de projet puisse servir à une recherche en pédagogie. Cela rejoint ce que je vous disais tout à l'heure.

La reconnaissance pourra se faire pratiquement au niveau du RNA. On a proposé au ministère d'envisager la possibilité de mettre en place une certification pour les enseignants qui exploiteraient ce type de modalités, et également un rejet de mise en place de décharge pour projet pédagogique.

Pour faire court, vous connaissez les CRCT. Ici, il s'agirait de faire un pendant mais pour la semaine pédagogique, avec l'obligation pour l'enseignant d'avoir un rendu

efficace et exploitable pour l'ensemble de la communauté. Ce serait un accompagnement d'ingénieurs pédagogiques et création d'une banque numérique de ressources partagées qui s'appuierait sur des recherches existantes, mais qui adapterait surtout ces ressources et qui produirait des ressources modèles.

Un des attendus des NCU, c'était l'impact LLSH. Nous avons constaté que la plupart du temps les NCU touchaient des publics extrêmement restreints. Nous avons au contraire essayé de construire notre projet pour qu'il touche le maximum d'étudiants possible. L'ISIB a toutes les mentions de licence. Toutes les disciplines et toutes les composantes peuvent être concernées.

M. PELLET.- Où est-ce ?

M. BASSAGLIA.- Les deux appels à projets qui ont été conclus étaient NCU (nouveaux cursus universitaires) et EUR (école universitaire de recherche).

Il y aurait une montée progressive. Je vous rappelle que ce sont des projets à dix ans, ils s'étalent sur une dizaine d'années. On peut envisager cela sur une montée en puissance progressive, d'autant plus que nous aurons bientôt à réfléchir sur un renouvellement de notre offre de formation, ce qui est une bonne occasion d'intégrer ce type de nouvelles modalités.

Alors juste une remarque au passage, actuellement, 2 % à peu près des étudiants de L-1 bénéficient d'une réorientation. Si l'on pouvait atteindre les 10 %, je pense que nous aurions déjà atteint un bon effectif. À terme, tous les étudiants de licence pourraient être concernés par ce projet.

En ce qui concerne l'évaluation qui était un gros point fort des demandes de ces projets, nous avons proposé la mise en place d'un Comité international qui pourra s'appuyer sur des relations que nous avons déjà au niveau international. Julien l'a cité tout à l'heure, puisque nous avons déjà établi des relations avec l'université de Sherbrooke, qui est un gros point de la pédagogie. Ils ont l'habitude de travailler en pédagogie du supérieur, ce qui est assez peu développé en France. Nous pourrions nous appuyer sur eux.

Une expertise de l'ESPE sera mise à contribution, cela me paraît évident. Nous avons proposé un suivi scientifique du point de vue recherche du programme, en demandant des post-doc qui sont capables d'assurer un suivi scientifique et qui travailleront en lien avec les laboratoires. Des manifestations scientifiques et publications qui vont avec cette recherche. Il me semble qu'il y en a encore une.

Structuration de la gouvernance :

- un bureau international,
- un Comité de pilotage centré autour des équipes pédagogiques,
- des représentants des services,
- un bureau opérationnel qui est une émanation de ce Comité de pilotage plus restreinte pour pouvoir gérer le quotidien.

Vous avez un panorama rapide, je m'en excuse, de l'ensemble du projet, et je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez.

M. TEBOUL.- Y a-t-il eu des réflexions qui ont été menées concernant le projet *makers* selon qu'il est appliqué à la licence générale ou à la licence professionnelle ?

M. BASSAGLIA.- Oui, et on s'est d'ailleurs posé la question de savoir si l'on pouvait appliquer ces modalités *makers* aux licences professionnelles. Oui, on le peut. De ce côté, les expériences des IUT ont été extrêmement utiles, donc on peut appliquer ces modalités, mêmes en licence professionnelle. On a pensé à cet obstacle.

Mme CHEVALIER.- Si je comprends bien, c'est un cadre qui nous est présenté, un dispositif générique. Évidemment, par rapport à ce dispositif générique se posent des questions : est-ce qu'il y a des expérimentations déclinées par discipline, par UFR ? Comment s'inscrit-il dans le contrat que l'on a avec le dispositif contractuel avec le ministère ? Quelles seraient les disciplines ou les composantes expérimentatrices ? Quel est le calendrier ?

M. BASSAGLIA.- Première chose, c'est un des constats qui a été fait dans le groupe de travail qui s'était réuni. Énormément de choses sont déjà faites. Par exemple, il y a beaucoup de composantes et beaucoup d'enseignants. Plutôt que de parler de composantes ou de disciplines, je descendrai même jusqu'au niveau enseignant, responsable d'UE et UE. Il y a beaucoup d'enseignants d'UE qui fonctionnent déjà en mode projet. C'est quelque chose d'assez classique.

À ma connaissance, réellement en mode *makers*, je mets les mains des étudiants dans le cambouis, je vois ce qui se passe et les étudiants se forment entre eux sous l'œil de l'enseignant, c'est la modalité *makers* ; il a quelques expériences qui ont été tentées du côté des IUT. Ce sont des expériences extrêmement complexes.

Ce que nous proposons ici c'est simplement :

- De valoriser ces expériences,
- De faire en sorte que ce type d'expérimentation soit accessible à n'importe quel enseignant qui a envie de le faire. C'est pour cela que plutôt que de parler de composantes expérimentatrices ou de domaines ou disciplines expérimentatrices, je préfère parler d'enseignants expérimentateurs.

L'idée est d'arriver à créer une communauté d'enseignants qui a envie de tester différentes modalités d'enseignements, qu'ils soient aidés pour le faire, ce qui n'est pas le cas actuellement. Donc nous avons demandé des moyens pour faire cela.

Après le *timing*, l'évolution dans le temps. Ces projets sont en principe faits pour être développés sur dix ans, cela veut dire deux offres de formation. Ceci signifie qu'on a une chance dans le *timing* en tant que vague E, nous commencerons à réfléchir à notre prochaine journée formation. Il est intéressant de proposer ce type de réflexion, ce type d'approche différente à la réflexion des enseignants qui créeront la nouvelle offre de formation.

Mme CHEVALIER.- Pour reformuler la question, on candidate au PIA 3 pour obtenir des moyens supplémentaires, c'est-à-dire que ce ne sont pas des moyens qui sont enlevés à une licence Alpha pour fabriquer des modules *makers*...

M. BASSAGLIA.- Non, clairement.

Mme CHEVALIER.- ...et qui sont demandés de manière générique. Après, c'est à l'interne. C'est ce que j'aimerais comprendre dans le dispositif. À l'interne, ceux qui sont déjà engagés dans des petites choses ou des plus grosses choses pourront le valoriser du point de vue pédagogique. Quelle serait la valorisation pédagogique pour les diplômes ? Et, du point de vue RNA, etc., ce n'est pas rien, institutionnellement.

M. BASSAGLIA.- C'est pour cela que c'est conventionnel.

Mme CHEVALIER.- Cela donnera-t-il lieu à un appel à projet, appel à idées ou, en gros, boîte à idées ? En pratique, comment se mettra en œuvre « les mains dans le cambouis » ?

M. BASSAGLIA.- Je répondrai hypocritement que je ne me mettrai pas à la place du Comité de pilotage qui décidera de cela, même si je peux avoir quelques idées. Effectivement, on peut le faire sous forme d'appel à projet. Par exemple, je vous ai parlé tout à l'heure de la fameuse décharge pour projet pédagogique. Typiquement, c'est quelque chose que je vois très bien sous forme d'un appel à projet où des enseignants qui ont envie de s'impliquer dans la réalisation de quelque chose pourraient demander une décharge pour projet pédagogique, avec l'accompagnement d'ingénieurs pédagogiques que nous avons également demandé en financement projet. Ce qui fait qu'il monte très haut, puisqu'il y a une demande de financement de personnel et cela pourrait faire l'objet d'un appel à projet.

Après les modalités *makers*, etc., je verrai la volonté de l'incitation, par exemple au niveau des composantes, pourquoi pas ? En disant qu'un responsable de parcours

ou de composante peut dire : est-ce qu'il ne serait pas intéressant que l'on essaye de faire cela ?

Le but du jeu n'est en aucun cas de contraindre, mais d'essayer de faire germer une communauté. Je pense très sincèrement que si l'on essaie de contraindre et d'imposer, on va vers une catastrophe et cela ne marchera pas.

Mme CHEVALIER.- Je suis très attentive à la manière dont les uns et les autres peuvent s'engager, y compris dans les pratiques pédagogiques autrement que par la reproduction du même. Tout le toutes les unités comptables le font et savent le faire, avec quelques modifications. Un collègue qui n'est pas ici, un peu isolé, mais qui a de petites idées et qui le fait sans savoir qu'il fait du mode Makers, comment, lui, pourrait-il être mis au courant qu'il peut candidater pour tel segment de sa licence ou tel module ? Comment candidate-t-il ? Cela passe par quelle procédure d'évaluation, par qui ? Tout cela, c'est bien, mais il faut que les collègues puissent se l'approprier.

M. BASSAGLIA.- Il y a un Comité de pilotage et une diffusion par le Comité aux référents pédagogiques.

Ce Comité ferait la diffusion. La diffusion de l'information passe par l'information, comme toutes les informations que l'on a. Comment les différents collègues sont-ils au courant qu'il faut qu'ils déposent des dossiers ?

Mme CHEVALIER.- C'est aux RH.

M. BASSAGLIA.- Il y aura de la diffusion d'information, mais je ne peux pas m'engager pour le Comité de pilotage du projet qui est invité. Il est évident qu'il faut une diffusion, qu'il faut de la communication avec, de la communication au Comité de projet. Je suis incapable de donner les modalités précises actuellement et je ne les donnerai pas.

M. MOUCHET.- Dans ce projet que je trouve tout à fait intéressant, il y a un élément qui l'est peut-être encore plus, c'est cette volonté de tisser des liens, des relations fonctionnelles fortes entre formation et recherche. Je trouve très bien le fait de prendre une action de formation comme objet de recherche avec un regard éclairé et collaboratif. C'est aller vite sur la diapo concernant la gouvernance. Justement, si l'un des objectifs est de créer une communauté, il ne me semble pas avoir vu la présence d'enseignants-chercheurs et de chercheurs dans le Comité de pilotage. Le référent pédagogique n'est pas forcément enseignant-chercheur.

M. BASSAGLIA.- Si, c'est le cas. Quand ils existent ou la personne qui est la plus indiquée dans la pédagogie que j'ai demandée aux Directeurs de composante de

dénoncer, ce sont des enseignants-chercheurs, bien sûr, enseignants ou enseignants-chercheurs.

M. TEBOUL.- Dans la fiche financière, il est mentionné que le taux demandé correspond à 95 %. Aujourd'hui, il y a un financement qui est considérable venant de l'extérieur. Je voulais savoir quels étaient les partenaires extérieurs intéressés par ce type de projets, s'ils sont tout à fait disposés ou s'ils ont déjà été contactés pour donner des engagements ou est-ce simplement un pari fait sur l'acceptation à venir de la part de ces partenaires ?

M. BASSAGLIA.- La liste des partenaires se résume à l'UPEC. Autrement dit, c'est un financement que nous demandons au ministère. Nous disons clairement que nous avons un projet intéressant, nous pouvons faire évoluer les choses, et pour ce faire, nous avons besoin de financement, et en particulier faire attention aux chiffres qui sont pour dix ans. Le projet au total a été évalué à 11 M€, c'est 11 M€ sur dix ans.

Nous envoyons donc clairement un signal. Si nous voulons pouvoir mettre en place des modalités pédagogiques innovantes, il faut que l'investissement des enseignants soit reconnu, il faut que nous ayons un accompagnement d'ingénieur pédagogique, il faut que nous ayons des chercheurs, en l'occurrence des doctorants, pour pouvoir suivre l'opération et pouvoir en étudier réellement l'intérêt et les impacts.

Tout cela coûte de l'argent. Le message envoyé est celui-ci. Il faut savoir que nous n'avons, d'une part, aucune information sur l'ampleur des projets attendus et, d'autre part, aucune information sur la balance qui était attendue. Le message peut être pris comme cela.

Mme OLLIVIER-YANIV.- J'avais une question sur le positionnement de ce projet que je trouve tout à fait intéressant dans son contenu par rapport à d'autres projets dans l'appel d'offres aux « nouveaux cursus universitaires ». Il y a eu des projets transversaux nationaux, dont un porté notamment par la conférence des doyens de Sciences, un autre par la DUT qui porte aussi sur le niveau licence, licence professionnelle et bachelor pour les IUT. Je me demandais, est-ce que l'UPEC est positionnée dans d'autres projets et comment tout cela s'articule ? C'est-à-dire ces projets, dont j'imagine que nous sommes partie prenante d'une manière ou d'une autre.

M. BASSAGLIA.- Il y a le projet de la CDUS, le projet de la DUT. Concernant le projet de la DUT, je suis désolé de dire que je n'ai pas eu d'information dessus. Il est encore très vague.

M. METER.- Il y a deux projets, il y a un projet PTGL sur le parcours du grade de licence.

M. BASSAGLIA.- Le projet de la CDUS, conférence des doyens d'universités scientifiques. La faculté de sciences et technologies est associée à ce projet. Elle valorise un dispositif qui existe déjà. Au niveau de la faculté des sciences et technologies, c'est un projet qui s'appelle « apprendre autrement » qui était financé entre autres sur l'appel d'offres interne.

C'est de la valorisation de ce projet qui a été intégrée dans le projet de la conférence des doyens d'UFR scientifiques. Il y a un projet au niveau du réseau des IAE dans lequel apparemment l'UPEC est impliquée. Il y a également un autre projet dans lequel l'UPEC est impliquée, c'est Aspi friendly, autour de l'autisme et de l'intégration de personnes en situation de handicap, c'est-à-dire comment favoriser leur intégration au niveau de l'étude supérieure.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Par qui est-ce porté ?

M. BASSAGLIA.- Ce projet est porté par Toulouse. Le projet de la CDUS, c'est Strasbourg et les IAE, c'est Lorraine.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- J'ai déjà fait la remarque en CFVU où a été présenté ce projet. Je remercie la CFVU d'avoir mis dans le Comité de pilotage des référents pédagogiques qui sont bien des enseignants-chercheurs et représentant la diversité de l'UPEC. Je regrette néanmoins que dans le bureau opérationnel il n'y ait pas une représentation des composantes.

Sur les opérations financières et les Ressources Humaines, cela ne dépend pas que de la CFVU, cela dépend du CA du CAC. Dans la mise en œuvre, surtout quand il est question de RNA et donc de services, d'organisation de l'offre de formation, il me semble indispensable qu'il y ait l'échelon composante dans le bureau opérationnel, parce que nous sommes chargés de la mise en œuvre au quotidien des formations et des services.

M. BASSAGLIA.- La remarque est entendue.

M. PELLET.- Je voulais savoir pourquoi vous avez parlé des projets de CDUS par exemple. Pourquoi ne font-ils pas l'objet d'une présentation en CA ?

M. BASSAGLIA.- Ils ont été présentés en CFVU. En CA, ne sont présentés que les deux projets portés par l'UPEC.

M. PELLET.- Cela signifie que ce projet est porté par Toulouse et par Strasbourg ?

M. BASSAGLIA.- Il y a Toulouse, Strasbourg ou Lorraine selon le projet.

M. PELLET.- Cela veut dire que les participations à des projets dont l'UPEC n'est pas porteuse ne sont pas présentées en tant que telles ? L'écho que nous avons eu, c'est que le projet n'a pas été présenté en CFVU, c'est le principe du projet qui a été présenté, mais pas le détail du projet.

M. BASSAGLIA.- D'une part, les financements n'ont pas été présentés en CFVU, d'autre part, c'est le principe qui a été présenté. Il a été dit également en CFVU que si certains membres du CFVU voulaient avoir les documents que nous avons nous-mêmes, il n'y avait aucun problème.

Mme CHEVALIER.- Cela repose la question de Caroline Ollivier-Yaniv, puisqu'elle demandait comment cela s'articule avec ces trois grands projets. C'est la question que je posais, quels sont les moyens qu'il faudra dégager ?

Sur MaLiMa, il n'y a pas de problème, on demande des sous, tout est clair. C'est-à-dire que si on a les sous, on peut faire. Mais pour les autres, pour CDUS et pour les IAE, etc., il faudrait être extrêmement vigilant, ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul.

M. BASSAGLIA.- C'est pareil, c'est comme l'appel d'offres PIA, le financement est demandé pour. S'il n'y a pas de financement, il n'y a rien.

Mme CHEVALIER.- Apparemment, il y a des collègues qui sont inquiets, notamment de la fac de sciences, sur le CDUS.

M. MOSCOVICI.- Le projet CDUS dans lequel la fac de sciences de l'UPEC s'est insérée est un projet de labellisation de certaines licences pour être des licences plus professionnalisantes. Il s'est avéré, il y a eu un constat, que beaucoup d'étudiants rentrant dans nos licences généralistes n'avaient pas vocation à partir tous en master et devenir tous de grands enseignants-chercheurs.

La CDUS a proposé qu'il y ait un genre de label, une licence qui s'appellerait « sciences et technologies » qui serait national, sous la forme du réseau figure (je ne sais pas si vous connaissez) qui est un réseau d'ingénierie au sein des licences et des masters. Ce réseau permettrait à des étudiants d'avoir des parcours un peu spécifiques, de façon à avoir une approche beaucoup plus professionnalisante qu'ont nos licences généralistes. La faculté des sciences s'est insérée dans ce projet, parce que je pense que c'est notre rôle d'aider les étudiants à avoir une sortie professionnalisante le plus possible au bac N+3.

L'inquiétude dont tu parlais pour informer les administrateurs vient du champ disciplinaire de SPI (sciences pour l'ingénieur) de la faculté des sciences et technologies pour laquelle nous avons, à la Direction de la faculté, vu que c'étaient

eux qui naturellement pouvaient être les premiers à participer à ce type de formation, pour qu'avec leur formation assez technologique ils puissent permettre à leurs étudiants de sortir, s'ils le souhaitent, avec cette voie professionnalisante.

M. BASSAGLIA.- Sachant que « apprendre autrement » est un parcours déjà intégré.

M. MOSCOVICI.- Nous avons déjà le parcours « apprendre autrement » que j'ai mis en place quand je suis arrivé il y a quatre ans. C'était un parcours fait plutôt pour les bacs technologiques qui rentraient dans nos licences. Pour ne pas le nommer, c'était le Bac STI2D.

Grâce au financement UDA, grâce au financement de l'université, on a pu développer ce parcours pour les bacs technologiques à un parcours plus général que l'on appelle « apprendre autrement » qui permet à ces étudiants d'avoir un parcours spécifique. Nous avons eu l'idée, avec ce projet de la CDUS, d'intégrer ce parcours dans quelque chose de plus général. Pour rassurer les administrateurs, si le projet de la CDUS n'est pas validé dans le cadre du PIA 3, nous continuerons bien sûr à soutenir ce projet « apprendre autrement », il n'y a pas de souci.

Le souci venait aussi des collègues. Je pense que cela a été comme cela pour toute l'université. L'appel à projet est sorti en janvier. Il fallait rendre un projet ANR le 7 juin à 11 heures. C'est vrai que l'on n'a pas fait 40 réunions avec tous les enseignants-chercheurs pour dire qui veut y aller ou pas. Il y a une volonté politique de la faculté des sciences, si l'on a le financement, on le mettra en place, si les gens ne le suivent pas, on ne le mettra pas en place.

M. PELLET.- Tu as reçu une motion des collègues du champ SPI, puisqu'elle nous a été transmise. La question qui se pose pour nous, représentants au CA, c'est comment délibérer et éventuellement intervenir sur les principes, les finalités et nous faire l'écho des inquiétudes des collègues en CA, si le projet n'est pas présenté en CA.

Apparemment, je me contente de me faire l'écho, une des objections faite au projet, c'est que les principaux intéressés disent qu'ils n'ont pas eu accès au contenu lui-même du projet. Ce seraient les SPI, si j'ai bien compris, pas les seuls, mais disons au premier chef.

M. MOSCOVICI.- Ce qui est faux depuis la semaine dernière. On en a parlé en conseil de gestion il y a trois jours et les choses ne sont pas normalisées, je comprends leur inquiétude. Mais c'est comme tout, ce type de projet, soit on prend le train, soit on dit qu'on attend on verra.

M. LE PRESIDENT.- La demande d'approbation porte sur le projet porté par l'UPEC. On a eu les éléments d'information et, vu le laps de temps extrêmement court parfois, on n'a pas d'information ou elle est très partielle. Si les projets sont acceptés, il sera effectivement question d'en rediscuter. De la même façon, au stade d'essaimage dans un second temps sur un autre projet, Paris VIII et Paris X sont également impliqués. Je n'ai pas les éléments non plus pour faire passer cela en Conseil d'Administration actuellement. C'est le problème du calendrier de ces appels d'offres qui est juste infernal. C'est une approbation sur le projet déposé qui est porté par l'UPEC.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer, sur ce projet, à l'approbation et au vote.

Y a-t-il des changements dans les procurations ?

M. LEVRAT.- Mme Guelton a donné pouvoir à M. Mouchet.

M. LE PRESIDENT.-

(Il est procédé au vote).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés, le dépôt du projet « MaLiMa : Ma Licence : du projet au mode makers » en réponse à l'appel à projets « nouveaux cursus universitaires ».

Je vous remercie.

2.3. Approbation : appel à projet « école universitaire de recherche » du PIA 3

Nous passons à la réponse portée par l'UPEC sur le projet EPIC.

Mme PIQUET-VARRAULT.- Je vais vous présenter le projet qui a été porté par l'UPEC, dans le cadre de l'appel à projet « école universitaire de recherche ». L'UPEC a déposé un projet sur le thème de la pollution environnementale et son impact sur la santé en partenariat avec d'autres partenaires institutionnels, tels que Paris Diderot, Paris V, Paris X, l'ENPC, des organismes de recherche, puisque c'est un des appels de l'appel à projet, le CNRS, l'INSERM, l'ANSES, le NPA, AgroParisTech, UPEM et UPE.

Pour rappeler le contexte, l'objectif de cet appel à projet est de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de la recherche et des formations d'un site universitaire par le biais de la création de *graduate school* à la française. L'autre aspect est

également de permettre de soutenir dans la durée les objets du PIA et, en particulier, les Labex Equipex.

Pour donner dans les grandes lignes les messages qui étaient donnés par cet appel à projet, ce sont des projets scientifiques qui s'appuient notamment sur l'expérience des écoles doctorales qui ont pour objectif de lier au meilleur niveau la formation et la recherche, mais également de renforcer le lien entre les organismes de recherche et les universités.

Il peut exister plusieurs types d'EUR dans leur structuration, des projets portés par des établissements ou des projets plutôt de type réseau porté qui font l'objet de regroupement d'établissements. Un des aspects qui est également très présent à différents endroits dans l'appel à projet, c'est l'internationalisation avec notamment la volonté par le ministère de renforcer les enseignements dispensés en langues étrangères que nous avons traduits en anglais pour notre domaine.

Ce qui était intéressant et important de mentionner, ce qui nous a orientés dans la structuration de l'EUR que l'on a remonté à l'UPEC, c'est ce qui était indiqué sur la structuration. C'est-à-dire que l'objectif de ces EUR n'est pas de créer une nouvelle structure, mais cet appel à projet laissait les établissements complètement libres de définir eux-mêmes la structuration ou l'organisation de cette EUR au sein des établissements le lien avec les composantes. C'était un aspect très important, puisqu'il n'était évidemment pas question pour nous de déstructurer ou de faire sortir des masters des composantes existantes, quand nous avons réfléchi au montage de ce projet.

Pourquoi le projet EPIC ? Pourquoi cette orientation sur un axe environnement santé ? Tout d'abord parce que c'est un axe stratégique de l'UPEC, comme nous venons de l'aborder plus tôt dans la matinée. Cet axe repose sur deux domaines historiquement forts à l'université, la santé et l'environnement. Par ailleurs, comme l'a montré Bruno, sur l'axe il y a une réelle dynamique qui se met en place aujourd'hui sur les liens entre ces deux domaines, avec notamment le DIM QI² qui vient d'être labellisé, des projets de formation continue et d'autres projets de recherche. On n'a pas tout listé ici, mais il y a de nombreux projets qui ont été couronnés de succès ces derniers mois, notamment à l'interface entre les sciences de l'environnement et de la santé.

En interne, on s'est réuni sur ce que l'on voulait faire dans ce projet d'EUR. L'objectif est ce que je disais juste avant, ce n'est évidemment pas la déstructuration des composantes. C'est un projet qui implique quatre composantes, la FST qui est

porteuse du projet au travers du coordinateur scientifique qui est un professeur de la FST, la Médecine, l'OSU-Efluve, les LLSH et les partenaires que je vous ai déjà indiqués.

Le contexte scientifique s'inscrit dans un contexte sociétal où l'on est confronté à une augmentation des cancers, des pathologies respiratoires, des problèmes de santé liés aux problématiques environnementales. C'est un lien aujourd'hui qui est admis par la communauté scientifique, mais ce lien causal environnement et santé reste difficile à établir pour différentes raisons, notamment le caractère multifactoriel des pathologies, la diversité des contaminants, des durées des niveaux d'exposition. Aujourd'hui, il est clair qu'il y a un réel besoin de renforcer les actions de formation et de recherche dans ce domaine à l'interface entre ces deux domaines.

On a orienté le terme scientifique de l'EUR EPIC sur l'impact sanitaire des agents chimiques et biologiques de l'environnement, avec le terme environnement pris au sens large, ce peut être l'environnement extérieur, la contamination des différents milieux, mais également l'environnement intérieur, par exemple les habitats, l'alimentation, mais également l'exposition professionnelle. Tout cela a été construit au regard des forces que l'on avait à l'UPEC dans ce domaine et aussi avec nos partenaires.

Ce projet ne s'appuie pas sur un Labex ni sur un Equipex, mais nous avons fait le constat qu'il y avait un réel besoin scientifique de structurer une communauté interdisciplinaire autour de la pollution et de la santé, et qu'à l'UPEC nous avons les forces pour le faire. L'objectif de cet EUR est de structurer ou de construire cette communauté interdisciplinaire, cela se décline en trois objectifs, dans lequel viendraient s'insérer nos différentes actions :

- Favoriser l'interdisciplinarité,
- Renforcer les échanges entre les étudiants et les chercheurs qui sont un aspect très mis en avant dans l'appel à projet du ministère,
- Favoriser la mobilité internationale entrante et sortante.

L'offre de formation de l'EUR environnement santé est une offre de formation qui s'appuie sur des masters existants. Il n'y a pas de création de nouveau master, c'est important de le dire. Des masters de la faculté des sciences et technologies, avec notamment le master sciences et génies de l'environnement ; le master STA2E qui est sciences et technologies de l'agriculture, alimentation et environnement ; le master de chimie, un parcours qui s'appelle « toxicologie, environnement, santé »,

c'est le parcours TES qui est co-porté et co-accrédité par l'UPEC et Paris VII, d'où le partenariat très fort qui a été instauré dès le début de la contribution de ce projet avec Paris VII ; également un autre master à la FST et le master de géographie de l'UPEC avec, en particulier, le parcours territoire ville santé.

Dans cette EUR sont intégrées les écoles doctorales de la ComUE Paris-Est, mais également de la ComUE de nos partenaires. Les laboratoires participant à cette EUR sont des laboratoires de l'UPEC qui sont représentés ici, et vous avez, avec un code couleur, c'est un tableau qui est issu du projet, l'implication dans différents axes de recherche.

On a structuré le projet en trois axes scientifiques :

- Le premier axe, l'étude des milieux, c'est-à-dire la caractérisation des pollutions, l'exposition de la population.
- Le deuxième axe qui est plutôt sur le fait de comprendre l'impact sur la santé de ces différents polluants avec une approche mécanistique sur le lien polluant impact santé.
- Le troisième axe qui a pour objectif de proposer des solutions, puisqu'il faut une note d'optimisme. Au regard des recherches qui seront faites dans les axes 1 et 2, essayer de proposer des solutions ou, en tout cas, des éléments qui permettront aux pouvoirs publics de réduire l'exposition des populations.

Quatre composantes de l'UPEC sont impliquées dans ce projet : l'UFR de chimie de Paris Diderot, l'UFR de sciences du vivant de Paris Diderot et la faculté des sciences fondamentales et biomédicales de Paris V qui sont des composantes très impliquées dans les aspects environnement santé.

La structuration scientifique, je ne vais pas entrer dans les détails, c'est une structuration en trois axes :

- La caractérisation des contaminations de l'environnement,
- La caractérisation mécanistique du lien causal entre exposition et impacts et pathologies,
- Proposer des solutions ou des connaissances qui permettront de proposer des solutions pour réduire l'impact sanitaire des agents de l'environnement.

Concrètement, les EUR s'intègrent dans un appel à projet sur les formations. On s'est focalisé pour cet EUR sur l'offre de formation en master et en doctorat, en essayant de renforcer le lien avec la recherche et les laboratoires des partenaires.

Favoriser l'interdisciplinarité en développant des connaissances dans les champs disciplinaires connexes, c'est-à-dire pour un étudiant de master ou de doctorat qui a un cursus scientifique en sciences de l'environnement, c'est de lui donner des éléments de connaissance sur l'impact des polluants sur la santé. Inversement, un étudiant qui a un parcours en Médecine, le sensibiliser à tous ces problèmes environnementaux.

Cela se traduit par différentes actions. On a notamment prévu l'organisation d'une *summer school* pour les doctorants et les jeunes chercheurs, des UE d'ouverture dans les disciplines connexes avec un système de majeur mineur dans les masters déjà existants ; la création d'un projet interdisciplinaire pour des étudiants de master qui s'appuiera notamment sur les plateformes de recherche de l'UPEC et de l'animation scientifique avec des cycles de conférence et un colloque.

Nous avons également prévu de renforcer ou de développer les rencontres entre les chercheurs et les étudiants avec le financement des stages de terrain qui s'appuient, entre autres pour certains stages, sur du matériel scientifique qui peut parfois être fourni par les laboratoires ; le projet interdisciplinaire, dont j'ai fait référence juste avant, peut également être vu sous l'angle lien enseignants étudiants ; puis, le financement de stages volontaires dès le M1 pour permettre de mieux faire connaître à nos étudiants le milieu de la recherche.

Le troisième cadre dans lequel on a proposé des actions porte sur la mobilité internationale et l'attractivité, avec du financement, avec la proposition de bourse de mobilité en master et en doctorat pour favoriser la mobilité entrante, mais également sortante, pour permettre par exemple un semestre d'études à l'étranger, permettre à des étudiants en doctorat d'aller réaliser une partie de leurs travaux de recherche dans un laboratoire étranger.

Cette mobilité est favorisée par un réseau de collaborations internationales qui ont été tissées ces dernières années sur le long terme par les enseignants-chercheurs de l'UPEC. D'ailleurs, je ne l'ai pas mentionné, mais il y a une dizaine de partenaires étrangers qui ont soutenu ce projet et affiché leur volonté d'apparaître comme partenaires de ce projet.

Évidemment, ce que l'on a prévu de faire également, ce qui est un point mentionné dans l'appel à projet, c'est le développement des enseignements en anglais dans les masters et le financement de contrats doctoraux et postes doctoraux sur les thématiques scientifiques de l'EUR.

Enfin, on a également un volet sur la partie innovation pédagogique qui rejoint ce qu'a présenté Yann tout à l'heure, avec le développement du e-learning, cette fois-ci au niveau master associé à des enseignements présentiels, de l'apprentissage sous forme de projet, de classe inversée, des choses dont on a un peu parlé tout à l'heure.

Pour résumer en quelques mots :

L'EUR EPIC concerne six masters de l'UPEC et de ses partenaires, 12 unités de recherche, une trentaine de chercheurs des organismes de recherche, CNRS et INSERM, 75 enseignants-chercheurs environ et 80 BIATSS, environ 4 000 étudiants en master et une cinquantaine de doctorants.

Le budget du projet que l'on a demandé est de 8 M€ sur dix ans, en moyenne 800 000 € par an, pour financer toutes les actions que je vous ai listées. Il s'agit de mettre en place les actions, les projets, le recrutement d'un ingénieur pédagogique – parce que l'on sait que même si les enseignants-chercheurs ont beaucoup d'idées et plein de bonne volonté, il faut qu'ils soient aidés et un peu poussés par quelqu'un qui peut y accorder un plein-temps –, des contrats doctoraux sur les thèmes scientifiques de l'EUR, de l'animation scientifique, la *summer school*. On a également prévu une enveloppe sur le soutien de la recherche même, pour essayer de favoriser et de renforcer les projets interdisciplinaires dans les contours de l'EUR.

M. TEBOUL.- Le thème concret de cette école universitaire de recherche qui est consacré concerne la solution d'environnement et les impacts sanitaires.

Ce thème entretient des liens de toute évidence avec le thème de la vie durable auquel se consacre l'I-SITE. Je voudrais savoir si des réflexions ont été menées sur des liens éventuels entre cette école universitaire de recherche et l'I-SITE ? Nous venons constater le fait que nous nous rapprochons.

Mme PICQUET-VARRAULT.- Effectivement, c'est un aspect que l'on a évoqué avec les porteurs du projet d'EUR autour de la vie durable et qui s'appuyait sur le Labex Futurs Urbains. D'autant plus qu'une partie des masters et des laboratoires qui sont impliqués dans l'EUR EPIC sont également impliqués dans l'EUR qui est porté par l'UPE. Il y a évidemment des liens, mais, pour l'instant, à part se dire qu'il fallait que l'on essaie de collaborer et de réfléchir ensemble à ce qui pourrait être des unités d'enseignement communes, de l'organisation de colloques ou autres qui pourraient se recouper, on n'a pas été au-delà vu les délais très courts. On a déjà eu beaucoup de mal à monter ce projet dans les délais impartis.

Par contre, il y a des liens très forts. Les laboratoires sont souvent les mêmes. On dira qu'il y a un certain nombre de points communs, de recouvrement. Il y a des liens. Par contre, effectivement, on a veillé quand même à montrer la complémentarité des projets, c'est-à-dire que même au niveau de l'implication des personnes, on a fait un inventaire au sein des laboratoires et des équipes qui allaient passer plus de temps sur l'EUR EPIC ou sur l'EUR plus porté par le Labex Futurs Urbains, en ayant conscience des liens très étroits qu'il y a.

Mme CHEVALIER.- J'ai deux remarques, la première c'est sur la procédure du choix de l'UPEC de soutenir cette EUR. J'aurais voulu savoir s'il y a eu plusieurs projets d'EUR déposés et quels étaient les critères ? Est-ce que c'était possible d'en présenter deux du point de vue institutionnel ? C'est-à-dire courir deux lièvres à la fois, cela pouvait être dangereux, parce que l'on pouvait perdre les deux lièvres en route. Si ce n'était pas cela, quels ont été les critères qui ont commandé de choisir celui-là ? C'est ma première question sur la forme de la manière dont l'UPEC soutient ce projet.

La deuxième remarque que je voulais faire est plus conjoncturelle : je trouve très réjouissant qu'il y ait ce genre de projets porté au moment où la France a des attermolements sur les perturbateurs endocriniens, cela tombe pile poil. Je n'ai rien contre ce projet, mais j'aimerais mieux comprendre comment cela s'inscrit dans la politique scientifique générale de l'UPEC dans des choix éventuels, comment cela marche ?

Mme PICQUET-VARRAULT.- Je vais répondre à la deuxième question d'abord pour dire qu'évidemment il y a un contexte national et international fort, et c'est aussi une des raisons pour lesquelles les projets que l'on a portés – tel que le projet DIM sur la qualité de l'air et de la santé – ont été couronnés de succès. Les pouvoirs publics sont conscients des enjeux sociétaux et de l'impact sur la santé des polluants. Effectivement, l'UPEC a fait le constat que c'était peut-être aussi le bon moment pour porter un tel projet.

En ce qui concerne quelque chose de plus local à l'UPEC, pour être rapide, c'est la seule demande de projet porté à l'UPEC qui nous a été remontée. On aurait pu tout à fait soutenir plusieurs EUR, les universités qui ont fait le choix de structurer complètement leur offre de formation de master autour des EUR. Mais, en termes de portage à l'UPEC, c'est le seul projet que l'on ait eu. Après, l'UPEC est impliquée en tant que partenaire dans d'autres projets d'EUR, mais on n'a pas eu de sélection à faire.

Comme le rappelle Bruno avec une crainte assez forte, le seul projet qui nous a été proposé, c'était le lien très fort avec les organismes de recherche. C'est-à-dire que c'est une question qui avait été posée directement au CGI, à savoir le besoin que cela s'appuie sur des UMR. C'était une des contraintes. Un seul projet est remonté, il aurait pu y en avoir d'autres, mais je pense qu'un certain nombre de laboratoires qui, étant déjà dans des Labex, ont naturellement abondé à des projets d'EUR portés par les Labex. On s'est notamment impliqué dans un Labex qui est porté par une fédération de recherche autour du climat qui est une EUR en réseau portée par de nombreuses universités parisiennes. Il y a également trois projets d'EUR qui sont portés par la ComUE, autour des mathématiques, le Lab'urba, projet que l'on vient de mentionner et le projet SITES.

M. LE PRESIDENT.- Le Labex VRI n'a pas souhaité candidater.

INTERVENANT.- Il y aura une deuxième vague.

M. LE PRESIDENT.- Il y a une deuxième vague annoncée pour les « nouveaux cursus » et pour les « écoles universitaires ».

Mme CHEVALIER.- C'est-à-dire ?

M. BASSAGLIA.- On n'a pas d'information sur la date, mais on a des assurances qu'il y aurait une nouvelle vague.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ou passe-t-on à l'approbation ?

Y a-t-il eu des modifications de procuration ? *Aucune.*

(Il est procédé au vote).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés, le dépôt du projet « Pollution de l'environnement et impacts sanitaires » en réponse à l'appel à projet « École universitaire de recherche ».

Vu l'heure avancée, je vous propose de reporter ce qui peut l'être au mois de septembre, en particulier les remises gracieuses pour le point 5 et 6, les admissions en non-valeur et l'information sur les contrats et conventions que nous pouvons probablement passer en septembre.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation des fonctions ouvrant droit à la prime pour charges administratives (PCA) et à la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) pour l'année universitaire 2017-2018 ainsi que des taux minimum et maximum d'attribution de ces primes

M. GERVAIS.- Ce sera assez rapide, parce que comme chaque année on propose une liste de fonctions donnant droit, d'une part, à la prime de responsabilité pédagogique et, d'autre part, à la prime pour charges administratives. Les tableaux qui vous sont proposés aujourd'hui sont exactement les mêmes que les années précédentes. Il n'y a pas eu de changement.

Un premier tableau est passé à la CFVU du 3 juillet, cela a été un avis favorable. Comme vous pouvez le voir pour les PRP, nous proposons comme les années précédentes les mêmes fourchettes : Directeur des études, Responsable de filière, membre permanent de VAE et coordinateur de missions transversales.

Pour les PCA, comme les années précédentes, on propose cette liste de fonctions. Les seuils d'attribution : Il y a juste un petit changement, c'est lié aux heures équivalentes TD, donc cela a été remis à jour par rapport au fait que, maintenant, c'est un taux horaire de 41,41 euros. Sinon, les volumes sont exactement les mêmes. C'est un avis.

M. PELLET.- Ce sont comme toujours des fourchettes qui sont proposées. Est-ce qu'il y a des règles posées sur les modulations de l'enquête, c'est-à-dire sur des critères qui font que l'on sera dans la partie basse ou dans la partie haute de la fourchette. J'imagine que les critères sont l'amplitude du périmètre d'exercice, le nombre. Est-ce que cela ne serait pas un progrès démocratique, interrogation rhétorique, que de formuler en CA des règles explicites en termes de nombre de manière que l'information soit publique ?

M. PETEY-GIRARD.- Je peux en partie répondre concernant la Direction des unités de recherche des laboratoires. Il y a une réunion de la Commission d'évaluation de la Commission recherche et des Directeurs de composantes (Commission d'évaluation élargie) qui est organisée à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre, pour justement répartir le RNA Recherche, en fonction du périmètre des laboratoires.

La difficulté chronologique éventuelle, c'est qu'il nous faut connaître les effectifs d'un laboratoire. Or, nous lançons la semaine prochaine l'enquête sur l'actualisation

des effectifs. On aura des retours pour le 15 septembre. Les variations ne sont pas forcément importantes, mais elles ont un impact. Une analyse pour les 32 unités de recherche, c'est une analyse de la situation en début d'année universitaire pour l'année civile suivante.

En même temps, les principes dont tu parles, ce sont ceux qui sont pris en compte, c'est-à-dire la taille du laboratoire, la présence d'une Direction ou codirection, des choses comme cela. Par exemple, quand on a une codirection une proposition de RNA est directement faite par la Commission d'évaluation élargie. En revanche, lorsque l'on a une Direction et une Direction adjointe, en réalité, le Directeur se voit attribuer un RNA et il fait une ventilation avec son Directeur adjoint, parce que les textes ne prévoient pas la présence d'un Directeur adjoint. On essaie de s'adapter au mieux à l'ensemble des paramètres.

M. PELLET.- Je reformule la question. Est-ce que l'équipe de Direction ne pourrait pas proposer au CA un cadrage de gestion de ces fourchettes, dont nous pourrions discuter publiquement, même si cela revient à expliciter ce que vous pratiquez déjà, mais que pour chacun des types de fonction il y ait en quelque sorte des critères d'évaluation d'attribution ?

M. LE PRESIDENT.- C'est extrêmement complexe, puisque ce sont des composantes, la responsabilité d'une mention, d'un laboratoire.

M. PELLET.- Raison de plus pour le formaliser.

M. LE PRESIDENT.- C'est très difficile.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- À l'intérieur des PCA, par exemple, la ligne pour « Directeur de département » respecte parfaitement les fourchettes du RNA. Souvent, ces primes sont utilisées pour des collègues qui ne peuvent pour une raison ou une autre émarger au RNA, par exemple, du fait de leur statut.

En revanche, ils ont quand même les mêmes responsabilités. Comme le RNA, tout cela est cadré dans les conseils de composante et voté tous les ans dans ces mêmes conseils. Par exemple, pour les « Directions de département », les critères sont, comme pour les « Directions de laboratoire », la taille du département, le nombre de collègues, le nombre de formations. Cela fait l'objet d'un vote en composante et, selon les différences les spécificités des composantes, c'est ajusté par les équipes. C'est un vote tous les ans.

M. PELLET.- Est-ce que ce sont les mêmes règles dans toutes les composantes ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Par exemple, en sciences, il n'y a pas de « Directeur de département », mais il y a des responsables de champ qui ont à peu près les mêmes fonctions qu'un Directeur de département en LLSH. C'est à chaque composante, en fonction de son organisation, d'adapter. Mais quand on a fait l'harmonisation sur les Directions de laboratoire, on s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de pratiques communes par-delà les appellations différentes, mais c'est bien voté par les élus.

M. TEBOUL.- Peut-être faudrait-il appeler précisément l'ensemble des composantes, notamment pour celles qui ne se sont pas déjà dotées de textes dans ce domaine et d'élaborer dans les composantes des textes qui sont adaptés. Cela permettrait d'avoir des critères connus au sein de la composante et qui permettraient d'éviter peut-être des situations de discrimination.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- C'est déjà fait.

M. LE PRESIDENT.- Cela relève d'un groupe de travail.

M. METER.- Et par son statut entre les UFR, les instituts ou les écoles.

Mme OLLIVIER-YANIV.- J'ai une interrogation en voyant la dernière ligne des fonctions, coordinateur des missions transversales dans des composantes, je comprends. Mais les enquêtes d'insertion professionnelle, est-ce que l'on en fait toujours ? Est-ce à l'échelle des composantes, ce qui me paraîtrait assez problématique en termes de validité vis-à-vis du HCERES ? Ma question est plus large, qui fait des enquêtes d'insertion professionnelle ?

M. METER.- Il existe une enquête nationale qui est faite au niveau des IUT, du DUT et des licences pros.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Il y a une enquête nationale faite par le ministère au niveau master, mais où est-ce que l'on en est ? D'autant que la question se posera quand il faudra faire des autoévaluations de fondations dans pas trop longtemps.

M. GERVAIS.- Je suis en train de vérifier une chose.

M. JULIEN.- Traditionnellement, elle a deux ans de retard : 2014-2015.

L'enquête insertion pour le ministère se prépare tous les ans et porte sur les deux années précédentes. Les chiffres seront publiés par le SPOF dès que disponibles.
(*Intervention inaudible*).

Mme OLLIVIER-YANIV.- Les enquêtes d'insertion professionnelle ne sont peut-être pas un bon exemple de missions transversales.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- C'est la dénomination du RNA.

M. GERVAIS.- C'est ce que j'étais en train de chercher dans le RNA.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Il y a d'autres choses dans le RNA.

M. GERVAIS.- Il y a peut-être des utilisations à faire.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Tout n'est pas ouvert justement.

M. GERVAIS.- Je tiens à attirer l'attention sur le fait que tout est calqué. Les fourchettes sont calquées sur le RNA et inversement. Tout est cohérent pour l'instant. Effectivement, si après on doit faire des évolutions, cela demande un travail beaucoup plus global où il faudrait tout mettre sur la table, les fourchettes ici, le RNA et les intitulés.

C'est un travail à faire à un moment donné. Peut-être que pour l'année prochaine, on peut imaginer un travail sur ce sujet. Mais, là, il faut être clair sur le fait que dès que l'on change quelque chose, cela bouge tout de l'autre côté aussi.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Une précision, c'est pris sur le budget de composantes, les PRP, d'où le fait aussi que ce soit des choix faits par les conseils de composantes. S'il doit y avoir un travail au niveau central pour tout harmoniser, je veux bien, mais dans ce cas, c'est comme la recherche, cela veut dire qu'il y a aussi transfert des charges.

M. LEVRAT.- M. Alibert a reçu le pouvoir de M. Fremont.

M. LE PRESIDENT.- Je propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés, un avis favorable à la liste des fonctions ouvrant droit au bénéfice de la prime de charges administratives et aux taux minimum et maximum annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a proposé au Président de l'Université, à l'unanimité des 28 membres présents ou représentés, la liste des fonctions ouvrant droit à la prime pour responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2017-2018 ainsi que les taux minimums et les taux maximum d'attribution de cette prime.

Je vous remercie.

3.2. Point d'information sur la mise en place au sein de l'UPEC du « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » concernant les personnels BIATSS (RIFSEEP)

M. SIOLY.- Il s'agit de présenter le RIFSEEP, acronyme qui signifie régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et des engagements professionnels.

Ce régime a vocation à devenir le régime de principe dans la fonction publique d'État qui remplacera toutes les primes existantes liées à la fonction et à la manière de servir.

Ce dispositif se met en place dans un souci d'établir un cadre indemnitaire commun et transversal aux différents statuts de la fonction publique et de favoriser la mobilité. Chaque corps adhère au RIFSEEP par un arrêté spécifique qui définit les conditions spécifiques d'application à ce corps des règles du RIFSEEP, notamment le nombre de groupes fonctions, le seuil et les plafonds. Ces éléments sont définis dans les arrêtés spécifiques à chaque corps.

Les corps enseignants et enseignants-chercheurs sont en dehors du régime. Pour l'UPEC, seuls les personnels BIATSS sont concernés. Pour le moment, seuls les textes concernant les filières administratives et ITRF ont été publiés. Nous sommes en attente des textes relatifs à la filière bibliothèque.

Le projet proposé expose un cadre général qui s'appliquera également à la filière bibliothèque lorsque les textes paraîtront, en principe à l'automne.

Il appartient à chaque établissement d'enseignement supérieur de mettre en œuvre le RIFSEEP et de préciser en son sein les règles particulières mises en œuvre. C'est l'objet de cette présentation.

Depuis 2016, il y a eu de nombreux échanges avec des organisations syndicales, mais aussi avec les services et les composantes, de manière à nourrir cette réflexion et à contribuer à l'architecture du nouveau dispositif. Il y a une attente particulière que cette construction se s'élabore dans le dialogue social.

Plusieurs axes ont guidé ce projet : l'augmentation, dans la mesure de nos moyens, du niveau indemnitaire moyen, la sécurisation de notre système indemnitaire, et enfin un rééquilibrage et une simplification de la gestion de l'indemnitaire des personnels BIATSS.

Augmentation du niveau indemnitaire moyen, avec une enveloppe supplémentaire pour le passage au RIFSEEP : l'UPEC abonde de 300 000 € supplémentaires

l'enveloppe indemnitaire de l'établissement pour le passage au RIFSEEP. Cet ajout permet à plus de la moitié des titulaires de l'établissement de gagner en indemnitaire par le passage au nouveau régime.

L'augmentation vise principalement les fonctions usuelles, qui correspondent aux catégories comportant le plus grand nombre d'agents. Ces fonctions disposaient jusqu'alors d'un indemnitaire plus faible que l'indemnitaire constatée dans d'autres établissements pour les mêmes fonctions.

Autre axe qui a guidé ce travail : la sécurisation de notre système indemnitaire. Sécurisation juridique tout d'abord, parce que récemment un rapport de la Cour des Comptes mettait en cause l'usage de la prime d'établissement dans les établissements d'enseignement supérieur. La PIE structurelle ne peut plus être versée comme elle l'était jusqu'à présent. Un rapport de la Cour des Comptes a donné lieu à une circulaire du ministère précisant les usages possibles de la PIE. Ces précisions réglementaires interrogent le système indemnitaire mis en place à l'UPEC. Il fallait sécuriser cet aspect. L'établissement s'est saisi du RIFSEEP pour apporter des solutions à la problématique indemnitaire née de la disparition de la PIE structurelle. Garantie indemnitaire supérieure, puisque jusqu'alors l'indemnitaire des agents BIATSS était éclaté en différents éléments relevant de fondements juridiques différents. Une seule partie de cet indemnitaire, parfois inférieure à la moitié de l'indemnitaire de certains agents, était statutaire. Le reste était de l'indemnitaire de l'établissement. On fait tout entrer maintenant dans la statutaire. C'est une garantie juridique normative supérieure à la situation antérieure. Pour la garantie indemnitaire supérieure, entre dans la statutaire une très grande partie de l'indemnitaire d'établissement.

Par ailleurs, une clause de sauvegarde financière est établie pour tous les agents : lors du passage au RIFSEEP, l'établissement s'est assuré qu'aucun agent ne perdrait entre la situation antérieure et la situation postérieure au RIFSEEP. L'UPEC a décidé d'élargir la clause de sauvegarde qui existe dans les textes du RIFSEEP, mais qui ne concerne que la statutaire, à l'ensemble de l'indemnitaire : statutaire structurelle et même pour une partie la conjoncturelle. Est stabilisée dans l'indemnitaire statutaire mensuelle, une partie de l'indemnitaire qui était très instable, l'indemnitaire conjoncturelle versée annuellement et remise en question chaque année.

Rééquilibrage de l'indemnitaire : on avait un indemnitaire morcelé, très hétérogène entre les différentes structures de l'établissement. Cela pouvait s'expliquer par

l'histoire de l'indemnitaire à l'UPEC, mais cette histoire avait abouti à une très grande diversité indemnitaire tendant à l'individualisation des primes. C'est la situation actuelle.

Avec le RIFSEEP, on sort de cette parcellisation, on entre dans une architecture plus lisible qui permet à chacun de mieux comprendre les règles indemnitaires applicables et de faciliter la mobilité au sein de l'établissement sur des fonctions comparables. Quelle que soit son affectation, l'agent devrait toucher un indemnitaire équivalent.

Simplification de la gestion : l'indemnitaire actuel par sa complexité nécessitait énormément d'attention de la part des cadres et de la DRH. Il y avait une lourdeur administrative dans la gestion de la prime. Pour donner un indicateur, une agente de la DRH est chargée à plein temps de s'occuper de l'indemnitaire des personnels BIATSS. C'est sans compter tout le temps de travail consacré par l'encadrement déterminer l'indemnitaire des agents. Le nouveau système simplifie la gestion, sort l'université de cette lourdeur administrative, on apporte une meilleure connaissance aux agents des règles d'attribution de l'indemnitaire.

On se retrouve maintenant dans un système indemnitaire intégralement statutaire. Entre dans l'IFSE, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise qui la partie mensuelle du RIFSEEP, toute la partie statutaire et la partie structurelle du système indemnitaire de l'UPEC, ainsi qu'une part de la conjoncturelle.

Quelle est la part de la conjoncturelle qui entre dans l'IFSE ? Déduction faite de 300 euros qui alimentent une réserve commune qui servira à financer le futur complément indemnitaire annuel, tout le reste de la conjoncturelle entre dans l'IFSE. Cette méthode permet de « socler » une grande partie de la conjoncturelle des agents et c'est l'une des garanties que j'évoquais précédemment.

La réserve constituée des 300 € prélevés sur la PIE conjoncturelle, permettra de financer le complément indemnitaire annuel versé en fin d'année. Ses règles d'attribution seront très proches des règles de la PIE conjoncturelle actuelle, une enveloppe déléguée à chaque structure, à raison de 300 € par poste, charge à la structure de répartir cette enveloppe entre les différents agents.

Le travail sur le RIFSEEP a demandé un très lourd travail de cartographie des emplois. Heureusement, l'établissement bénéficie d'une cartographie très bien faite. Elle a mise à jour et simplifiée. Elle correspond désormais à 76 emplois répertoriés dans neuf domaines fonctionnels. Elle présente pour chaque domaine les différents métiers avec en lien la fiche emploi « référents » qui est le support ministériel de référence pour les emplois de la filière ITRF et qui sert de base à la cartographie des emplois.

La structure du RIFSEEP : Le RIFSEEP est un indemnitaire statutaire, mais qui s'apprécie par fonction. Statutaire, parce que lorsque si l'agent est recruté dans un corps de catégorie C, il se verra affecté dans un groupe de fonctions de la catégorie C. Si l'agent appartient statutairement à un corps la catégorie B, il se verra affecté dans un groupe de fonctions relevant de son corps de la catégorie B (cf arrêtés statutaires). Idem pour les corps de catégorie A.

Pour la catégorie C, trois groupes ont été créés. La réglementation prévoit deux groupes. On a créé une subdivision sur recommandation des directeurs de composantes qui souhaitaient que la nouvelle architecture prenne en compte la particularité du décalage grade-fonction. Chaque agent doit pouvoir se repérer dans la nouvelle structure indemnitaire. C'est sur cette recommandation que nous avons créé ce groupe qui s'appelle le C2+, groupe intermédiaire entre le C2 et le C1, qui permet aux agents bénéficiant du décalage grade fonction de se retrouver.

Pour chaque groupe, la logique est là même. Je partirai de la catégorie C, mais l'on retrouvera la même logique dans les différents groupes. Le C2 q regroupe toutes les fonctions usuelles de catégorie C. Le C 2 +, correspond au groupe des agents qui bénéficient d'un décalage grade fonction, pour lesquels on a considéré qu'ils avaient des fonctions qui tendaient à des fonctions de catégorie B. En C 1, vous aurez les fonctions à responsabilité de la catégorie C. Il s'agit en général des responsables de site, des responsables d'encadrement d'équipe. Ce sont donc souvent des responsabilités d'encadrement.

On retrouvera la même logique avec la catégorie B. Trois groupes correspondent bien aux trois groupes statutaires B3, B2, B1 :

B3 correspondant aux fonctions usuelles de catégorie B.

B2, on retrouvera toutes les fonctions de responsabilités fonctionnelles.

B1, on retrouvera toutes les fonctions avec fortes responsabilités hiérarchiques

Les groupes de catégorie C et B se chevauchent. On a fait attention dans notre construction à créer des ponts entre les catégories. La catégorie C 1 entre en résonance avec la catégorie B3. De la même façon, la catégorie B1, catégorie B qui exerce des fonctions de responsabilité supérieures dans sa catégorie, est sur la même ligne que le A 5 qui correspond aux fonctions usuelles ASI.

Pour la catégorie A :

En A 5 vous avez les fonctions usuelles ASI.

En A 4, vous avez les fonctions usuelles d'attaché ou d'IGE.

En A 4 E, vous avez les fonctions usuelles d'IGR et toutes les fonctions d'encadrement de types d'attaché et d'IGE.

En A 3, vous avez les responsables administratifs de composante et les chefs de services centraux

En A 2, vous avez les directeurs des services les plus importants en nombre d'agents, avec un volume d'activité important et des responsabilités étendues.

En A 1, on est sur des emplois fonctionnels. C'est très particulier, il y a très peu d'emplois, c'est un nombre limitatif statutairement établi.

Vous disposez d'un tableau de comparaison entre les seuils proposés à l'UPEC et les primes versées dans d'autres établissements (ex : données des primes moyennes mensuelles versées dans les EPSCP, données du MESR). L'objectif de proposer l'équivalent du taux supérieur de la PPRS (objectif partagé avec les organisations syndicales) est atteint pour les fonctions A2, il est même dépassé pour tous les autres groupes.

D'après une première estimation, sur 683 agents titulaires concernés par le RIFSEEP, plus de la moitié, soit 353 verront leur indemnitaire augmenter.

La date de mise en place du RIFSEEP est prévue pour le 1^{er} septembre 2017, y compris pour la filière bibliothèque qui verra l'application rétroactive de ce régime indemnitaire.

Chaque agent sera informé individuellement par une notification précisant leur situation antérieure et leur situation nouvelle avec le RIFSEEP. Elle sera envoyée dans le courant du mois de septembre, première quinzaine de septembre, avant le constat par l'agent du versement dans sa rémunération.

La DRH est actuellement en relecture de l'affectation des agents dans les groupes fonctions avec toutes les structures. Elle étudie tous les retours afin de vérifier les propositions, et éventuellement les adapter. Cet échange permet d'affiner le modèle et de fiabiliser la détermination des montants indemnitaires avant la mise en paiement au mois de septembre.

Le CIA ne se mettra en place qu'en décembre 2018. Pour décembre 2017, la PIE conjoncturelle sera maintenue pour la dernière année. C'est une mesure de transition avantageuse pour les agents qui voient intégrer dans leur indemnitaire mensuel dès septembre une partie de leur conjoncturelle mensualisée et qui retrouveront en plus en décembre la conjoncturelle versée dans le cadre d'une enveloppe générale similaire aux années précédentes.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Je vous remercie d'avoir fait remarquer que les Directeurs de composante avaient été très attentifs au décalage grade fonction, ce qui est évidemment à l'avantage des personnels d'un point de vue individuel, mais aussi des structures pour éviter un alignement des fonctions sur les grades des agents avec une forme de dépyramidage des fonctions.

Concernant le retour des structures, vous ne les avez pas encore toutes. Nous sommes plusieurs à ne pas avoir eu le temps de le faire dans un temps extrêmement contraint. Par ailleurs, il a été convenu en CODIR de le faire de manière orale avec un petit rendez-vous très court, qu'en est-il ?

M. SIOLY.- Pour les structures qui le souhaitent, il y aura effectivement un retour oral. Nous avons d'abord besoin d'avoir le retour de l'ensemble des structures pour avoir une vision globale de l'ensemble. Il y aura ce retour sur la base des remarques faites par les structures.

Mme HUMAIN-LAMOURE.- Un dialogue est plus simple qu'un retour écrit.

M. SIOLY.- Ce sera dans un premier temps un échange écrit, mais un échange oral sera possible pour les composantes et les structures qui le souhaitent.

Mme CHEVALIER.- D'après la présentation, on a le sentiment que c'est plutôt favorable aux agents par rapport à la situation antérieure. J'imagine qu'il y a eu un débat en CT sur cette question. J'aurais aimé qu'en même temps soit présentée l'issue du débat, puisque c'est là que les représentants des personnels s'expriment.

M. SIOLY.- Ce nouveau système indemnitaire s'est construit dans le cadre d'un dialogue social nourri, notamment au sein du groupe de travail du CT. Le projet est effectivement passé en CT. Il a été adopté avec les votes suivants (après vérification a posteriori) : contre : 2, abstention : 0, pour : 6. Explication des votes :

Le SGEN CFDT a voté contre en estimant le niveau des primes insuffisant et par désaccord sur la cartographie des emplois ;

FO a voté contre en contestant l'approche par métier du RIFSEEP qui, selon elle, fera exploser le cadre de fonction publique ;

Le SNPTES a voté pour car la proposition prévoit une sauvegarde indemnitaire et une augmentation moyenne du niveau indemnitaire ;

La FSU a voté pour en notant le principe de garantie indemnitaire, la simplification du système et la réduction des écarts.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Le calendrier est très resserré. Merci pour cette présentation. Je voulais savoir quel était le retour, cela a été évoqué et que les administrateurs soient informés des débats du CT.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

4. PATRIMOINE

4.1. Approbation du bail immobilier suite à l'intégration de l'École Supérieure Montsouris (ESM) au sein de la Faculté de Médecine.

M. MOURI.- Cette présentation s'inscrit dans le profil de la convention qui avait été votée lors d'un précédent CA pour l'intégration de l'ESM Montsouris au sein de la faculté de Médecine. Elle porte sur des surfaces mises à disposition de l'école Montsouris, au sein de l'immeuble situé 2 rue Antoine Étex à Créteil. En ce qui concerne les surfaces qui sont mises à bail, il s'agit essentiellement d'espaces de bureau au troisième étage du bâtiment LV à hauteur de 515 m² et de 98 m² pour des archives. La location comprend également quatre places de parking. L'ensemble représente donc 613 m². La prise à bail prendra effet à partir du 27 juillet 2017, jusqu'au 26 juillet 2026.

En ce qui concerne les éléments financiers, il s'agit d'un loyer annuel de 71 444,50 €, avec une provision pour charge de 9 000 € TTC par trimestre.

À titre d'information, initialement, il y avait trois places de parking et une place était de gré à gré avec un organisme privé. Nous avons souhaité intégrer la quatrième place de parking, d'abord parce que c'était moins cher et parce que cela simplifiait également les termes du bail.

À titre d'information également, c'est un projet de bail qui a été validé avec un avis favorable du service des domaines. Je reste à votre disposition pour toute question ou élément complémentaire.

Mme OLLIVIER-YANIV.- Merci pour ces éléments de précision. Ce qui est peut-être gênant, c'est que nous avons déjà voté l'intégration de l'ESM dans l'UFR de Médecine, on avait présenté le projet. Mais les administrateurs n'ont toujours pas eu de bilan consolidé de l'activité, des coûts en personnel. À un moment donné, il serait important que les administrateurs aient une vue d'ensemble budgétaire de l'intégration de l'ESM sur le plan pédagogique. Les administrateurs auraient besoin d'éléments sur les coûts et les recettes que génère cette intégration.

De ce point de vue, ma question serait : est-ce que l'ESM couvre cette dépense de location sur ses ressources propres ?

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions faire ce bilan à la rentrée. Le bilan est difficile à faire dans la mesure où il y a eu des mouvements de personnels qui étaient mis à disposition et qui regagnent leur structure d'origine. Ce sont des personnes qui ont trouvé d'autres fonctions avec des attributions et des fonctions qui correspondent à une amélioration pour elles. Il faudra placer ces personnes. Pour l'instant, on n'a pas de recrutement qui permet d'avoir un chiffrage possible. Les comptes tels qu'ils étaient examinés au niveau du Conseil d'Administration de l'ESM montrent un équilibre. Cela couvre des éléments de fonctionnement dans le cadre du lien avec la faculté de Médecine de Créteil, et donc l'UPEC. Cela restera indéterminé, on peut les évaluer et les présenter au CA de la rentrée.

Y a-t-il d'autres questions ?

Y a-t-il des changements dans les procurations ? (*Il n'y en a pas*).

(Il est procédé au vote).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a approuvé, avec 4 abstentions et 20 voix « pour », le projet de bail entre l'Université et l'Union

d'Économie Sociale G.A.I.A pour la période allant du 27 juillet 2017, au 26 juillet 2026.

Nous avons convenu du fait que le point sur les remises gracieuses, admissions en non-valeur et l'information sur les contrats et conventions sera également reporté au CA de la rentrée du 29 septembre.

Je vous propose de clôturer cette séance qui sera suivie d'un CA restreint. Je vous remercie et bon été.

La séance est levée à 13 heures 50.